John Carter Brown
Library
Brown University

BIBLIOTHÈQUE

DE

C

The John Carter Brown Library

Brown University

Purchased from the

Louisa D. Sharpe Metcalf Fund

metrop.
grecu.

ISSERTATION

I A REMPORTE LE PRIX

DE

CADEMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS

T BELLES LETTRES,

en l'Année 1745.

ar M. DE BOUGAINVILLE,

A PARIS,

hez DESAINT & SAILLANT.

M. DCC. XLV.

RPJCB

SUJET DU PRIX.

uels étoient les droits des Métro-
poles Grecques sur les colonies ;
les devoirs des colonies envers
les Métropoles ; & les engage-
mens réciproques des unes &
des autres.

AVERTISSEMENT.

MOn dessein n'étoit pas
de donner cet ouvrage
Public. Content de l'Ap-
obation dont les sçavans
oitres de son sort l'ont ho-
ré, je ne le destinois pas à
oir un nouveau jugement.
ais je n'ai pu le refuser aux
essantes sollicitations de plu-
urs personnes, dont je me

ferai toujours une loi de sui
vre les avis, & qui doiven
attendre de mon respect &
de ma reconnoissance une sou
mission que leurs lumieres seu
les seroient en droit d'exiger
Elles m'ont assuré que cett
Dissertation pourroit être u
préliminaire utile à l'étud
approfondie de l'histoire Grec
que : que présenter un dé
tail exact de divers enga
gemens qui faisoient une par
tie essentielle du droit com
mun des Grecs, c'étoit four
nir un dénouement fort sim
ple en bien des cas, & mon
trer sous un point de vue jus
qu'à present peu connu le
mœurs de cette nation, qu

une distinction glorieuse ,
s due à la patrie des scien-
& des arts , a le privilege
téresser toutes les autres.
La Grece , beaucoup moins
ade que l'Allemagne , ren-
noit autrefois un nombre
considérable d'Etats , que
e vaste contrée en rassem-
aujourd'hui dans son sein.
toire Grecque nous offre
une étendue de pays as-
bornée une multitude de
les, dont les loix, les usa-
les intérêts étoient dif-
s , souvent même contrai-
Aussi nous ne pouvons
former une idée plus
de l'ancienne Grece ,
la considérant comme

un corps, dont tous les mem
bres étoient eux-mêmes au
tant de corps distincts & se
parés les uns des autres. Pou
faire un tout de tant de par
ties désunies, il falloit plu
d'une espéce de lien. La la
gue de tous les habitans de
pays étoit la même : une r
ligion semblable pour le fon
quoiqu'infiniment variée da
les détails, les unissoit ent
eux, & cette union étoit e
core cimentée par un amo
égal de la liberté, & par u
haine naturelle contre les pe
ples qu'ils appelloient barb
res ; haine d'autant plus fe
te qu'elle étoit accompagnée
mépris. Mais ces liens n'étoi

e généraux. Les deux pre-
ers distinguoient la nation ;
deux autres l'armoient con-
les étrangers : & si tous
motifs ensemble suffisoient
r réunir tous les Grecs dans
guerre commune contre
xès, ils ne suffisoient pas
r rendre la paix & l'in-
gence durables entr'eux ,
quelles n'étoient plus né-
aires. De semblables nœuds
aroissoient avec le peril
les avoit fait naître : il en
oit d'autres pour entrete-
une correspondance mu-
le entre tant de Républi-
, & pour former différens
êmes politiques dans l'in-
ur même de la Grece par

des ligues & des associatio
particulieres. Le voisinag
le commerce, des besoins r
ciproques pouvoient cont
buer à la liaison de quelqu
villes ; ajoutons encore, la j
lousie contre une Républiq
dont la puissance les inquié
toit : mais le motif le pl
propre à produire de telles a
liances, c'étoit sans contred
une origine commune. De
villes dont l'une étoit la ti
de l'autre devoient naturel
ment être unies, & cette
nion en donnant à la prem
re une véritable superior
sur la seconde, mettoit cel
ci dans une subordination q
n'allarmoit point sa liberté, pa

qu'elle paroiſſoit volontaire.
Ces liens mutuels des Mé-
ppoles & des colonies étoient
forts, & nous en avons tant
veſtiges épars dans les an-
ens auteurs, qu'il y a lieu
s'étonner qu'ils ayent en
elque ſorte échappé à preſ-
e tous ceux qui ont écrit ſur
iſtoire Grecque. Aucun mo-
rne n'a encore traité ce ſu-
, du moins d'une maniere
i répondît à ſon étendue.
de Valois & le Baron de
nheim ſont les ſeuls qui en
ent parlé, l'un dans ſes no-
ſur les extraits de Polybe,
utre dans ſa neuviéme Diſ-
tation ſur l'utilité des mé-
lles : mais le premier n'a fait

que l'indiquer ; le second
quoiqu'il s'arrête davantage
cette matiere, en effleure à p
ne une partie, parce que
n'étoit pas ſon objet prin
pal. J'ai profité du travail
ces deux ſavans ; & pour e
trer pleinement dans les vu
de l'Académie, je ne me ſ
pas borné à de ſimples rech
ches ſur le nombre & l'eſpe
de liens qui uniſſoient les M
tropoles & les colonies :
tâché de remonter à la ſour
de ces droits réciproques, d
développer la nature, d'en
tailler les ſuites, & princi
lement celle de toutes qui
la plus ſenſible, la conform
té pour les uſages entre

les ſorties d'une même ſour-
Rien n'étoit plus propre
effet à maintenir une tel-
reſſemblance, que le com-
erce néceſſaire qu'entrete-
ient entre les unes & les au-
s leurs engagemens mu-
els. Les mœurs d'une colo-
offroient preſque toujours
e image fidele de celles de
Métropole; comme on voit
ourd'hui les loix, le carac-
e, & la langue des princi-
es nations de l'Europe ſe
pétuer dans les divers éta-
ſemens dont elles ont rem-
le nouveau monde, influer
me ſur les mœurs & ſur le
nie des naturels, qui civili-
inſenſiblement par la ſocieté

de leurs maîtres, devienn
hommes en ceſſant d'être lib

La maniere dont les
ropéens ont formé la plûp
de ces établiſſemens, peut n
donner une idée des moy
que les Grecs employoient p
compoſer quelques unes
leurs colonies. Tout hom
eſt citoyen : un ſentiment
turel nous attache aux li
qui nous ont vu naître. La
rioſité, l'inconſtance, une
grace paſſagere peuvent n
engager à les perdre de vue p
quelque tems ; mais ce ne p
être ſans l'eſpérance d'un
tour, toujours flateur, q
qu'éloigné qu'il paroiſſe. Il
a que l'intérêt ou l'ambition

ent capables de nous y fai-
volontairement renoncer
ur jamais. Ainſi, quand il
giſſoit de ſe tranſporter dans
pays voiſin, fertile, avan-
geuſement ſitué pour le com-
erce, & qui fourniſſoit des
oyens aiſés de s'enrichir, il
à préſumer que le nombre
ceux qui ſe préſentoient de
n gré étoit conſidérable,
qu'ils ne manquoient pas de
ef : mais lorſqu'il falloit al-
loin de ſa patrie tenter un
bliſſement peu ſûr, dans
s contrées deſertes, incul-
, habitées par des barba-
; quand on propoſoit par
emple à Athenes d'envoyer
e colonie ſur les bords du

Pont Euxin, dans la Thra
dans la Cherſoneſe, pour y
nir en reſpect des peuples
belles, c'eſt-à-dire pour ê
continuellement en guerre
dans l'inquiétude; alors
de gens ſe faiſoient inſcri
& la voix de la nature ét
bien forte. Comment quit
une République, dont
faiſoit partie principale, qu
que pauvre qu'on fût; où
ſon ſuffrage on prenoit p
aux plus importantes affair
où l'on étoit dédommagé
l'indigence & de la baſſeſſe
ſon état, par l'idée d'être qu
quefois néceſſaire, utile,
doutable même aux plus rich
comme aux plus puiſſans;

n pouvoit enfin par l'oſtra-
me punir Ariſtide de ſa ré-
tation, Thémiſtocle de ſes
vices, Alcibiade d'un crédit
p grand pour un citoyen.
s pauvres étoient donc
enus par des attraits qu'il
it difficile de vaincre : il
loit par conſéquent les ré-
re par la force à un départ
ils regardoient comme un
l. Auſſi toutes les colonies
cette eſpéce étoient-elles
mpoſées de gens oiſifs, rui-
, ſéditieux, qu'un décret
s les formes banniſſoit mal-
leur oppoſition ; & qui ré-
moient envain une patrie
quelle ils ne pouvoient que
re. Car on doit tout crain-

dre dans une République
ceux dont la fortune n'eſt p
intéreſſée dans les malheur
l'Etat & qui ne riſquent qu
vie dans une révolution.

Je finis en obſervant
ce qui eſt dit de la correſp
dance des Métropoles avec
villes ſorties de leur sein
doit pas s'entendre ſans
triction. La diſtance des l
étoit pour l'union de q
ques-unes un obſtacle in
montable, & nous voyons
ſieurs colonies abandon
en quelque ſorte à elles-
mes. Cependant nous ret
vons chez preſque toutes
traces viſibles de leur pre
re origine. On n'en cite qu

ıle dont les habitans ayent
tierement adopté les mœurs
leurs voiſins*. Encore ,, ſen-
toient-ils , ſuivant l'expreſ-
ion de M. de Fontenelle , je
ne ſai quel déplaiſir d'être
levenus barbares , & tous
es ans ils s'aſſembloient une
ois pour lire en Grec , leurs
nciennes loix qu'ils ne ſui-
oient plus & qu'ils enten-
oient à peine. Ils pleuroient
cette lecture, & ſe ſépa-
oient enſuite pour repren-
lre la maniere de vivre du
ays ,,. Mais excepté cette
e , qui mériteroit même
tre remiſe au nombre des

* Voyez le Dialogue de Fernand Cortez & de
ezuma par M. de Fontenelle.

villes Grecques par les regr
auxquels elle ſe livroit annu
lement pour avoir ceſſé
l'être, toutes celles que no
connoiſſons ont ſû conſerv
ſans altération les mœurs &
genie de leurs ancêtres. Ce
prouve que l'on peut app
quer aux nations entieres
qu'Horace dit de chaque ho
me en particulier; qu'en t
verſant les mers on change
climat, ſans changer d'eſpri

Cœlum, non animum mutant qui trans m
currunt. Horat. Epiſt. I. 11.

APPROBATION.

AI examiné par ordre de Monseigneur
e Chancelier cette Dissertation qui a
porté le Prix, &c. Je n'y ai rien trouvé
puisse en empêcher l'impression, &
rois que cet Ouvrage sera reçu par le
lic aussi favorablement qu'il l'a été
l'Académie Royale des Inscriptions
Belles Lettres. Fait à Paris ce 3 Août
5.

FENEL.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE D
DIEU, ROI DE FRANCE E
DE NAVARRE : A nos amez & fea
Conſeillers les Gens tenans nos Cours
Parlement, Maîtres des Requêtes ord
naires de notre Hôtel, Grand Conſeil
Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux
leurs Lieutenans Civils, & autres n
Juſticiers qu'il appartiendra, SALU
Notre bien amé le Sieur DE BOUGAI
VILLE Avocat en notre Parlement
Paris, Nous a fait expoſer qu'il déſirero
faire imprimer & donner au Public
Ouvrage de ſa compoſition, qui a po
Titre, *Diſſertation qui a remporté le Pr
propoſé par l'Académie Royale des Bel
Lettres pour l'année* 1745. s'il Nous plaiſ
lui accorder nos Lettres de Permiſſi
pour ce néceſſaires. A CES CAUSE
voulant favorablement traiter l'Expoſan
Nous lui avons permis & permettons p
ces Préſentes de faire imprimer ſond
Ouvrage en un ou pluſieurs Volume
& autant de fois que bon lui ſemblera
& de le faire vendre & débiter par to
notre Royaume pendant le tems de tro
années conſécutives, à compter du jo
de la datte des Préſentes. Faiſons défen
à tous Imprimeurs, Libraires & autr
perſonnes, de quelque qualité & conditi
qu'elles ſoient, d'en introduire d'impre

étrangere dans aucun lieu de notre
ſſance : à la charge que ces Préſentes
nt enregiſtrées tout au long ſur le
ſtre de la Communauté des Libraires
mprimeurs de Paris, dans trois mois
datte d'icelles ; que l'impreſſion du-
Ouvrage ſera faite dans notre Royau-
& non ailleurs, en bon papier &
x caracteres, conformement à la
le imprimée attachée pour modele
le contreſcel des Préſentes ; que
pétrant ſe conformera en tout aux
emens de la Librairie, & notamment
lui du 10 Avril 1725 : qu'avant de
xpoſer en vente, le Manuſcrit qui
ſervi de Copie à l'impreſſion dudit
rage, ſera remis dans le même état
'Approbation y aura été donnée, ès
s de notre très-cher & féal Cheva-
le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier
rance, Commandeur de nos Ordres,
'il en ſera enſuite remis deux Exem-
es dans notre Biblioteque publique,
ans celle de notre Château du Lou-
& un dans celle de notredit très-cher
l Chevalier, le Sieur DAGUESSEAU,
ncelier de France ; le tout à peine
llité des Préſentes. Du contenu deſ-
es vous mandons & enjoignons de
jouir ledit Sieur Expoſant & ſes ayans
s, pleinement & paiſiblement, ſans
rir qu'il leur ſoit fait aucun trouble
mpêchement. Voulons qu'à la Copie
Préſentes qui ſera imprimée tout au
au commencement ou à la fin dudit

Ouvrage, foi ſoit ajoutée comme à l'o
ginal. Commandons au premier no
Huiſſier ou Sergent ſur ce requis de fa
pour l'exécution d'icelles tous Actes
quis & néceſſaires, ſans demander au
permiſſion, & nonobſtant clameur
Haro, Charte Normande, & Lettres à
contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. Do
à Paris le vingt-ſeptiéme jour du m
d'Août, l'an de grace mil ſept cent q
rante-cinq, & de notre regne le tr
tiéme. Par le Roi en ſon Conſeil,

SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre 11. *de la Cham*
Royale & Syndicale des Libraires & Imp
meurs de Paris No. 486. *Fol.* 423. *conf*
mement au Reglement de 1723. *qui fait*
fenſe art. IV. *à toutes perſonnes de quel*
qualité qu'elles ſoient, autres que les
braires & Imprimeurs, de vendre, déb
& faire afficher aucuns Livres pour les v
dre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent
Auteurs ou autrement, & à la charge
fournir à ladite Chambre Royale & Syn
cale huit Exemplaires preſcrits par l'
108. *du même Reglement. A Paris le*
Septembre 1745.

VINCENT, *Syndic*

DISSERTATION

SUR LA QUESTION

roposée par l'Académie Roya-
le des Inscriptions & Bel-
les-Lettres, pour le Prix de
l'année 1745. *Quels étoient*
les droits des Métropoles Grec-
ques sur leurs colonies; les de-
voirs des colonies envers les
Métropoles; & les engagemens
réciproques des unes & des
autres.

IL n'est pas difficile de dé-
terminer d'une maniére gé-
nérale, en quoi consistent
droits, dont l'énumeration &

l'examen font l'objet de ce M
moire. Leur eſpéce ſe découvre
peine aux yeux de quiconque re
chit ſur le nom que portoient
l'ancienne Grece, les villes qui
avoient fondé d'autres. Tout eſt
fermé dans le titre de Métropoles
de *Villes-Meres*. Les liens qui
ſiſtoient entr'elles & leurs colon
ſont préciſément les mêmes que
dont la trame formée par les main
la nature unit les peres & les enf
ſortis de la même ſource, ils pro
ſoient des devoirs abſolument
blables.

Ce point de vûe ſous lequel
viſage leurs engagemens réciproc
n'eſt pas nouveau. Un célébre
mentateur de Demoſthéne les r
ſente ſous la même idée. „ La g
„ d'une Métropole contre ſa col
„ n'eſt autre choſe, ſelon lui, q
„ diſpute entre une mere & ſa

Volfius in argum. Olynt. I,

ouvent, dit-il plus bas, une fortu-
e brillante fait oublier aux colo-
ies les droits que leurs fondateurs
nt sur elles; mais au moindre re-
ers, elles ne laissent pas d'implo-
er leur secours, comme des enfans
ngrats qui, sentant leur faute, se
ettent avec confiance entre les bras
'un pere toujours facile à appai-
er. „ Le langage ordinaire de l'an-
uité, le style même de tous les
ivains, autorise cette comparai-
. Théra, dont Cyrene en Afrique
it son origine, est décorée par
dare du titre pompeux de Mere
plusieurs grandes villes; qualité
t Heraclée de Pont se pare sur
Medaillon de Gordien Pie, décrit
xpliqué fort au long dans le sça-
Traité du Baron de Spanheim,
l'usage & l'utilité des Medailles.
cydide appelle Corcyre mere d'E-
mne. Timée cité par Polybe, dit

Pindarus Pyth. 4. v. 34.

De præst. & usu Numism. Dissert. IX.

Thucyd. l. 1. c. 24.

Polyb. Excerpt. p. 42.

avoir vû chez les Locriens d'Italie d
tables d'airain dépositaires d'un Trai
fait avec eux par les Locriens Gre
leurs fondateurs, & précédé d'u
préambule, dont voici la traducti
littérale : UT PARENTES ERGA LIBER
DECET. En un mot, sans parler d
Auteurs Latins, dont les ouvrag
sont pleins de pareilles expressio
chez les Grecs, & en particulier ch
Plutarque, les termes * d'enfans,
proches, de postérité, de descenda
& autres synonimes, se lisent p
souvent que celui de colonie.

Cette espéce d'union, outre qu'e
remontoit en ligne directe de la vi
mere à l'ayeule, si j'ose me servi
cette expression, s'étendoit même
ligne collaterale. Deux villes rec
noissoient-elles une Métropole co
mune ? elles étoient sœurs ; plusi

* παῖδες, τέκνα, ἔγγονοι, ἀπόγονοι ; συγγ

ortent ce nom dans Thucydide. Les
éputés de Rhodes plaidant devant
Sénat Romain pour la liberté des
abitans de Sôles en Cilicie, repré-
entent que Rhodes & Sôles, ont
é l'une & l'autre fondées par les
rgiens, & qu'ainsi il regne entre
s citoyens des deux villes une union
aternelle. Denys le Jeune, forcé par
imoleon d'abandonner la Sicile,
la demeurer à Leucade, colonie de
orinthe, aussi bien que Syracuse:
comme les habitans de cette ville
toient étonnés qu'il eût choisi ce
jour par préference, il leur avouoit
aturellement que semblable à ces
unes gens, qui après avoir commis
ne faute grossiére redoutent la pré-
ence de ceux à qui ils doivent le jour,
ais se trouvent assez bien de la
ompagnie de leurs freres, il rou-
issoit de vivre à Corinthe, mais qu'il
emeureroit volontiers avec eux.

Polyb. Excerpt. Légat. 25.

Livius. lib. XXXVII. c. 57.

Plutarch. in Timol. vitâ.

Cette comparaiſon eſt fort juſt
mais l'auroit-elle été, ſi un uſa
conſtant & univerſel n'eût rendu
langage commun dans la Grece ?
me borne à ce petit nombre d'exe
ples, qui prouvent que l'idée ſo
laquelle nous enviſageons les liens d
Métropoles & des colonies eſt ce
même qu'en avoit l'Antiquité. L'e
poſition que je ferai de ces engag
mens, montrera combien elle
juſte.

Mais avant que d'entrer dans
détail, ne ſeroit-il pas à propos
préſenter en peu de lignes, l'hiſtoi
des mutations frequentes arrive
dans le ſein même de la Grec
avant le paſſage de ſes colonies da
les pays étrangers ; le tems où
tranſmigrations commencerent ;
principales contrées où les Grecs
tablirent ; les différens motifs qui
y portoient ; les différentes eſpe

colonies en usage parmi eux ; &
s cérémonies observées en pareilles
ccasions ? Rien n'est plus capable,
ue ces discussions, de jetter un grand
our sur la matiére.

Il ne s'agit point ici de remonter
l'origine des plus anciens habitans
e la Grece. Peuplée par une de ces
remiéres colonies, qui séparées par
a confusion des langues, se répan-
irent dans toutes les parties de l'U-
ivers, elle fut pendant long-tems
nculte. Ce ne fut qu'après une lon-
ue succession de tems, que les Grecs
evenus un peu moins sauvages, for-
nerent différentes societés, & se bâ-
irent des habitations : la Grece in-
ensiblement défrichée se remplit de
ameaux & de bourgs. Dans ces tems
éculés, qu'envelopent des ténébres
mpénétrables, les révolutions étoient
xtrêmement fréquentes : les Grecs Thucyd. l. 1. c. 2.
'avoient point de demeures fixes, &

des mutations sans nombre se succ
doient rapidement, parce que l
peuples qui habitoient les différent
contrées de la Grece, n'étant pas un
entr'eux par les liens du commerce
faisoient sans cesse des courses les u
sur les autres, & que chaque socie
particuliére, n'ayant point encore d
loix qui missent un frein à la violenc
la discorde en divisoit toujours le
membres; les plus forts chassoien
ceux que leur foiblesse mettoit dan
l'impuissance de resister, & ceux-c
alloient chercher de nouvelles de
meures: ainsi les possesseurs légiti
mes dépouillés de leurs biens, deve
noient à leur tour ravisseurs injustes
& ces usurpations successives qu
changeoient continuellement la face
du pays, sont une des principales
causes de la contrarieté qui regne
souvent entre les Auteurs, sur l'ori-
gine d'une seule ville. Les provinces

plus fertiles, comme la Thessalie,
Beotie, la plus grande partie de la
squ'Isle qu'on nomma depuis le
oponese, étoient celles où ces
ngemens arrivoient le plus fré-
emment, parce que la bonté du
oir étoit un appas. L'Attique au
traire étant un pays sec & stérile,
ut pas de telles secousses à es-
er, & ses habitans furent toujours
mêmes. C'est à cette raison que
ucydide, cet Ecrivain si judicieux,
dont l'ouvrage est une des plus
es sources de l'Histoire Grecque,
ibue la promptitude avec laquelle
te petite contrée vit croître & mul-
ier le nombre de ses habitans,
dis que les autres étoient presque
ertes. En effet comme elle offroit
asyle sûr & stable, on y accou-
en foule, & le droit de bour-
oisie qu'on accordoit aux étrangers
fugiés en attira un si grand nombre

Thucyd. l. 1. c. 2.

que l'Attique ne pouvant plus d
la suite suffire à ses habitans, peu
l'Asie mineure en répandant ses
lonies sur toutes les côtes & dans
plûpart des Isles interjacentes.

On peut juger par ce que je vi
Thucyd. l. I. de dire, que les mœurs des Gr
§. 5. n'annonçoient pas alors ce qu'el
devoient être un jour. La gloire
civiliser cette nation devoit appar
nir aux étrangers, & ce peuple si
nommé dans la suite pour la po
tesse, si fier même de cette qualit
la devoit originairement au comm
ce & à la societé de ces mêmes peupl
Herodot. l. II. c. 58. l. V. c. 58-60. qu'il mépriſoit comme barbares. D
Colonies Egyptiennes en fondant
Royaume d'Argos & celui d'Athen
porterent dans la Grece leurs loi
leurs coûtumes, le goût des Arts
leur Religion. C'est aux Phénici
Plin. l. V. c. 29. l. VII. c. 56. fondateurs de Thebes, que les Gr
furent redevables de l'écriture,

ommerce & de la navigation.

Les habitans de la Grece ne commencerent que fort tard à porter un om commun. Celui d'Hellenes qui evint général dans la suite, fut d'abord renfermé dans un coin de la hessalie. Peu à peu il s'étendit au-delà es bornes de cette province, & embrassa un certain nombre de peuples ui descendoient d'Hellen, fils de Deucalion, & frere d'Amphictyon oi d'Athenes. Hellen eut trois fils, olus héritier du Royaume de son ere, dont les descendans se répandirent dans la Locride & la Beotie, depuis occuperent une partie du eloponese; Dorus qui donna son om à la contrée voisine du Parnasse, à ses habitans; & Xuthus qui s'étant retiré dans l'Attique fut pere l'Acheüs & d'Ion, dont le second est e chef des Ioniens.* Ainsi les Ioniens

Lucan. in Phars.

Thucyd. l. I. c. 3.

Strabo. l. IX. p. 370.

Pausan. l. VII. c. 1.

Apollod. l. I. p. 14.

Diodor. l. IV. p. 269.

Hesiod.

Strab. l. VIII. p. 383.

Pausan. l. VII. c. 1.

* Les habitans d'Athénes tenoient le

Hesych. & les Doriens toujours divisés d puis, & rendus presque toujours e nemis par la contrarieté de leu intérêts, avoient une origine com mune.

Ces trois branches de la postéri d'Hellen, peuplerent de leurs colo nies l'intérieur de la Grece. L

Strab. l. VIII. p. 383. Achéens issus d'Achéus donneren le nom d'Achaïe à une contrée d Peloponese : les Ioniens se trouvan trop resserrés dans l'Attique, un partie d'entr'eux passa dans la mêm

Thucyd. l. 1. c. 18. presqu'Isle, & y bâtit douze villes les Doriens y fonderent Lacédémone mais aucune colonie ne sortit de l Grece avant la guerre de Troye Environ 80. ans après cette fameuse

Thucyd. l. 8. c. 82. expédition, les Héraclides rentreren

premier rang parmi les Ioniens, quoique suivant la remarque d'Hérodote, ils en dédaignassent le nom. Herod. l. 1. c. 56 &c. 143.

ns le Peloponese, d'où ils chasse-
nt les descendans de Pelops, qui
condés par les Eoliens s'en étoient
nparés après la mort d'Euristhée;
les Doriens y rentrerent avec
x.

Le retour des Héraclides est l'épo-
e & la cause de la transmigration
s Grecs dans les pays étrangers.
ucydide l'avance en termes for- Ibid.
els, & un examen attentif décou-
e aisément la vérité de cette opi-
on.

Les principales contrées dans les-
elles ils s'établirent, sont les
es de la Mer Egée, toute la côte
ritime de l'Asie, l'Italie & la Si-
e.

Les Eoliens chassés par les Doriens
la partie du Peloponese qu'ils
oient usurpée du tems de Pelops,
vrirent la route aux autres Grecs.
este avoit été l'auteur de cette Strab. l. xiii, p. 582.

colonie ; mais ce Prince étant m
dans l'Arcadie, laissa l'exécution
son projet à ses descendans, qui ap
Strab. l. XIV. p. 653. avoir long-tems erré, se répandir
dans toute la côte de l'Asie dep
Cyzique jusqu'au Caïque, & fon
rent douze villes, dont Smirne ét
la plus considérable.

Environ quatre générations apr
la plûpart des Doriens que Cod
avoit établis à Megare, passerent d
Hérodot. l. I. c. 144. l'Asie, où ils bâtirent les villes
Cnide & d'Halicarnasse, sans co
pter celles qu'ils construisirent d
les Isles de Rhodes & de Cos.
villes Doriennes, au nombre de
Strab. l. VIII. p. 383. formerent une societé, réduite
puis à cinq par l'exclusion d'Halic
nasse.

Enfin, vers le même tems, les
niens forcés d'abandonner leurs
meures dans le Peloponese, forn
rent une multitude nombreuse

uelle se joignirent les descendans
Nestor, & un grand nombre d'au-
s peuples. Réunis sous la conduite
ndroclus, fils de Codrus, ils tra-
serent la Mer, & s'établirent dans
plus belles parties de l'Asie mi-
ure, où ils fonderent douze villes,
, par leur étroite union com-
erent le corps Ionique.

Les principales vûes des peuples
Peloponese, se tournerent du côté Thucyd. l. I. c. 12.
l'Italie & de la Sicile : Crotone &
rente sont des colonies Lacédé- Pausan. l. III. c. 3.
niennes. Archias de Corinthe fon-
Syracuse, qui ayant elle-même
plé la Sicile de plusieurs villes
es de son sein, rendit Dorienne Thucyd. l. VI. c. 3.
partie considérable de cette

Les Grecs pénétrerent encore dans
sieurs autres contrées. Les Pho-
ns d'Asie fonderent dans les Strab. l. IV. p. 179. p. 180.
les Marseille, qui devint la Mé-

tropole de quelques villes, entr'a
tres, d'Antibe & de Nice. L'Espag
Strab. l. III. p. 140. eut aussi des villes Grecques, & C
rene, l'une des plus puissantes
l'Afrique, cette République lor
tems rivale de Carthage, tiroit f
origine d'une colonie de Lacédém
niens; sans parler de Naucratis
tuée à une des embouchûres du N
de Byzance, de Perinthe, de Sinop
d'Heraclée, & de tant d'autres
pandues dans la Thrace, dans
Pont, & jusqu'aux extrémités
l'Asie.

Un grand nombre de motifs d
férens avoient donné naissance à ta
de colonies fondées par les natio
Grecques, soit dans l'intérieur mêm
soit hors du sein de la Grece. C
migrations étoient ou forcées, comm
quelques-unes de celles dont je vie
de parler, ou volontaires.

Dans les premiers tems où les é

emens étoient encore peu soli-
& la forme de chaque gouver-
ent mal assurée, la crainte d'une
ion prochaine, le desir de quitter
oisins dangereux, déterminoient
recs à changer facilement de de-
e: l'amour de l'indépendance leur
it quelquefois abandonner leur
e, comme firent les Messeniens,
chercher sous la conduite d'A-
nenes une terre étrangére, mais
: quelquefois la curiosité seule,
oignoit de leur pays natal. La
é du climat, la fertilité du ter-
attiroit alors, ou fixoit leurs
résolus, dans des lieux qui leur
ent une retraite sûre, ou un
agréable. Tantôt un Prince
ntent de voir regner à sa place,
n frere, ou l'usurpateur du
ne de ses peres, & quelque-
même la liberté s'établir sur les
du pouvoir suprême, alloit se

faire un Royaume, & devenoit le c
d'une colonie nombreuse, compo
de gens que la légéreté, l'espéran
des raisons souvent plus pressan
attachoient à sa fortune. Tantôt
maladie contagieuse, une fam
rendoit une ville déserte, & tra
portoit ailleurs ses habitans. Ce
bien de colonies n'ont-elles pas
fondées par l'ordre des Oracles? Ce
bien d'autres ont dû leur établi
ment à des vœux solemnels faits d
diverses circonstances? Enfin un
motifs les plus communs étoit la
grande multitude de citoyens, d
une partie se voyoit dans la néce
de s'exiler elle-même. Lorsque l
fance de la Grece fut passée, &
ces petits Royaumes dont elle é
remplie se furent changés en au
de Républiques indépendantes, l'
lité qui regnoit entre ces diffé
Etats dura peu : quelques-uns s

nt bien-tôt au-dessus des autres,
inrent le premier rang dans la
ce. Telles furent Athenes, Lacé-
one, Thebes, & Corinthe. L'am-
on les rendit rivales, & les deux Thucyd. l. I. c. 18.
niéres sur-tout ayant le plus brillé
la défense contre les Perses, par-
rent entr'elles l'autorité principa-
t forcerent presque toutes les vil-
entrer dans leur alliance. Ainsi
forma dans le sein de la Grece
ligues, dont l'une avoit les Athé-
s à sa tête, l'autre reconnoissoit
habitans de Lacédémone pour
s. De-là ces guerres sanglantes
les deux Républiques, aux-
les tout ce qui portoit le nom
avoit part, & sur-tout celle dont
ydide nous a laissé l'Histoire.
e jalousie réciproque donna aux
s de nouveaux motifs pour faire
vi des établissemens. Falloit-il
nir un peuple soumis, s'assurer

la conquête d'une province ? On y
tissoit une ville, on envoyoit
colonie dans sa Capitale, dont
chassoit les habitans. Une Isle a
un Port commode, pouvoit ass
la navigation, servir d'entrepôt
commerce, faciliter la com
nication d'un pays à l'autre :
ville étoit le centre, ou la clef d
région, offroit une barriére, une
traite, une place d'armes ; on y
soit passer un nombre de citoy
suffisant pour la peupler ou la con
ver. C'étoit autant d'avantages
aucun n'échappoit à la politique é
rée des Grecs.

De l'exposé que je viens de
de tous ces motifs, il résulte n
sairement que toutes les Colo
Grecques n'étoient pas d'une mêm
péce : aussi ces établissemens avoi
ils entr'eux des différences essen
les, qui naissoient de la nature m

eux pour lesquels ils étoient des-
, & des raisons qui les occasion-
t ; différences que les Grecs,
nt soin de marquer expresse-
par celle des noms qu'ils leur
oient : car ils n'étoient pas tous
éremment désignés par le même.
e langue n'a qu'un seul terme
exprimer toutes sortes de mi-
ons hors du lieu de la naissance :
eur donne à toutes indistincte-
le nom de colonie. Ce n'est
même chose chez les Grecs, &
m d'ἀποικία (*Apoïkia*) qui paroit
rd général, & peut-être unique,
de l'être quand on examine la
re de plus près. On ne s'en ser-
que pour désigner les colonies
ées dans des pays barbares ou
ts, dans la seule vûe de les peu-
Il convient par exemple à pres-
outes celles dont j'ai parlé jus-
présent. Mais lorsque, soit pour

punir une ville rebelle, soit p
s'assurer de la fidélité d'un pays,
la possession d'une province, la
publique victorieuse ou souverai
sans en exclurre les anciens habita
y faisoit passer une partie de ses
toyens, qui, mêlés aux originair
les obligeoient de partager leurs bi
avec eux, alors ceux qui formoi
cette colonie portoient au lieu
nom d'ἄποικοι (*Apoïkoï*), celui de
ϰληροῦχοι (*Clerouchoï*); nom fort prop
& qui présente en même tems l'i
de la maniére dont ils étoient ch
sis, de la distribution qu'on dev
leur faire dans leur nouvelle hab
tion, & de la forme même dont
y procédoit. C'est la définition qu
donne Démosthene dans une de ses
rangues contre Philippe, citée par H
pocration, & Isocrate dans son Pa
gyrique. Le mot Grec ϰλῆρος (*cler*
traduit litteralement, signifie *sort*,

Harpocrat. in voce, ϰληροῦχοι

iaſte de Thucydide, l'explique elui de μερὶς (*meris*) *portion*; cation fort juſte, parce qu'en on donnoit le nom de κλῆρος ος) à ces portions de terre qu'on oit par ſort aux nouveaux ha- s d'une ville conquiſe. Nous deux exemples frappans de eſpece de colonie. Le premier, la datte tombe dans l'année qui de la guerre du Peloponeſe, eſt lonie que les Athéniens firent à Samos après la priſe de cette ſuite d'une victoire navale ortée par Periclès, & d'un ſiége uf mois. Ils en démolirent les , forcerent les habitans à leur r des ôtages, à livrer leurs vaiſ- , à les dédommager de tous les de la guerre; & quelque tems , ils y tranſporterent deux mille rs Citoyens à qui ils partage- es terres de l'Iſle. Neoclès pere

Scholiaſt. Thucyd. in l. III. c. 50.

Thucyd. l. I. c. 117.

Strab. l. XIV. p. 638.

Diod. l. XVIII. p. 631.

d'Epicure, étoit du nombre. Di

Diog. Laert. in Epicuro.

ne Laerce qui fait mention de
trait dans la vie de ce Philosophe
sert de l'expression dont il s'agit

Cicero, de Nat. Deor. l. 3. c. 26.

Ciceron, qui parle de Samos con
du séjour d'Epicure pendant sa
nesse, employe un terme synoni
pour désigner l'établissement de N
clès dans cette Isle. *In eam Pater*

Diod. loco citato.

Neocles Agripeta venerat. Perdi
43 ans après, fit rentrer les Sam
dans la possession de leurs droit

C'est sur la cinquiéme année e
guerre du Peloponese, que tomb
second exemple. L'Isle de Le
s'étant révoltée contre les Athéni
ils assiégerent Mytilene qui en
la capitale, & dont les habitans
rent obligés par la famine de se
dre à discretion. Les Généraux
voyerent à Athenes recevoir les
dres de la Republique. On mit l'af
en délibération, & en conséquence

se

nd décret, moins rigoureux que
e mier, qu'avoient dicté les transf-
inhumains d'une colere aveu-
la ville fut démantelée, & tout
ritoire de l'Isle, à l'exception de
de Methymne, qui étoit demeu- Thucyd. l. III. c. 50. & præced.
déle, partagé en trois mille parts,
trois cens furent consacrées aux
x, & les autres distribuées à des
ens d'Athenes qu'on y établit.
nciens habitans dépouillés de
terres, furent réduits à payer
chaque portion deux Mines aux
eaux propriétaires; & de posses-
devenus fermiers, ils eurent la
é de les cultiver à ce prix.

ns le récit de ces deux faits, les
ains dont je les ai tirés, se ser-
oujours du nom de κληρῦχοι (*Clé-*
ïï) & du verbe qui y a rapport :
Thucydide en parlant des colo-
tablies par les Athéniens à Poti- Thucyd. l. II. c. 70.
Egine, & dans l'Isle de Melos, II. 27. V. 116.

employe le terme ordinaire ἄποι
(*apoïkoï*) quoique le cas paroisse se
blable aux précédents, on ne doit
pour cela le taxer de peu d'exactitu
parce que suivant la définition d
née ci-dessus, ἀποικία (*apoïkia*) d
gne une colonie fondée dans des lie
ou barbares, ou déserts : or notre H
torien dit en termes formels, que
habitans de ces trois villes furent t
chassés de leur ancienne patrie *.
reste, il faut remarquer que ceux

* Quoique dans toutes les occasions
je viens de citer, les Historiens ayent t
jours employé le terme propre ; il ne
pourtant pas croire qu'ils ne se soient
mais écartés de cette regle. On trouve
quemment des exemples du contraire
liberté du style autorise souvent des fa
de parler peu réguliéres. Jamais, il est v
ils n'ont substitué au terme ordinaire & g
ral d' [illegible] le terme particulier de κλη
Mais ils employent quelquefois le mot
néral dans des cas où le particulier
mieux convenu : ce qui n'empêche pas
la distinction que nous avons établie
soit réelle.

ent envoyés dans ces villes con-
ſes ne perdoient pas leur qualité
citoyen : les Athéniens quoique
ſportés hors de leur patrie, étoient
jours cenſés attachés à une Tribu
un Bourg de l'Attique. C'eſt ainſi
Épicure, quoique fils d'un habitant
Samos, eſt appellé Athénien par
gene Laerce, par Lucrece, & Diog. Laert. in Epic.
partie ſelon d'autres Auteurs, du Lucret. l. vi. v. 5.
rg de Gargette, & de la Tribu Ælian. Variat. IV. 13.
ide.

me reſte un mot à dire ſur les
monies uſitées dans l'établiſſe-
t des colonies. Elles étoient uni-
nes par toute la Grece. Je ne par-
i que des colonies envoyées au
de la République : car pour ces
pes errantes, que l'attachement
n Chef rebelle ou mécontent,
our de la nouveauté, ou d'autres
ifs ſemblables éloignoient de
patrie; on ſent bien que leur

sortie n'étoit rien moins que publ
que, & qu'elle avoit plûtôt l'air d'un
fuite que d'un voyage. Les ancien
nous ont conservé quelques-uns c
ces usages.

10. On dressoit un rôle de tous ceu
qui devoient former une colonie, c
la levée s'en faisoit à peu près com
me celle d'une armée : on leur don
noit un Chef, & la patrie de ce Ch
étoit toujours la Métropole de la vil
qu'ils alloient fonder. C'est ainsi qu
tous les peuples de l'Ionie quoiqu
sortis de différentes parties de la Gr
ce, reconnoissoient les Athéniens po
leurs fondateurs, parce que le Ch
de cette colonie avoit été un d
descendans de Codrus. De-là vie
qu'ils refuserent d'admettre les Ph
céens d'Asie dans leur assemblée g
nérale, à moins qu'ils ne se choisi
sent des Chefs dans cette famille.

Herodot. & Thucyd. passim.

Pausan. l. VII. c. 3.

Quelquefois les habitans de pl

urs villes différentes, mais situées
ns la même region, se réuniſſoient
ſemble dans une habitation com-
une, ſans être conduits par aucun
nef tiré d'une ville particuliére.
ors la Métropole de cette colonie
oit la contrée entiére dont ils étoient
rtis. Tel eſt le cas où ſe trouvoit
cédémone, fondée par les Doriens
oprement dits, c'eſt-à-dire, par les
uples de cette petite province à qui
donnoit le nom de Tétrapole à
uſe des quatre villes qu'elle renfer-
oit, & dont trois ſubſiſtoient encore
tems de la guerre du Peloponeſe.

2°. On faiſoit précéder le départ de
ux qui compoſoient la colonie par
s ſacrifices ſolemnels, pour obtenir
protection des Dieux : on conſul-
it les augures & les préſages.

3o. L'Etat leur fourniſſoit des ar-
es, des vivres, & toutes les provi-
ns néceſſaires.

Diod. l. 11; p. 60.

Strab. l. 18; p. 427.

Thucyd. l. 1. c. 127.

Dionys. Halic. l. 1. p. 13.

Liban. in argum. orat. Demoſthen. de Cherſoneſo.

4°. On leur donnoit au nom de
République des diplômes, ou pate
tes revêtues de toutes les formali
qui rendent un acte authentique,
l'original de ce décret étoit gardé da
les archives, suivant la remarque
M. de Valois.

Hyperid. apud Harpocrationem.

5°. On nommoit des Commissair
pour regler le partage des terres e
tre les nouveaux habitans, pour do
ner au gouvernement une forme co
venable, & pour établir les loix
pays.

Plato de leg. l. II.

6°. Des Ministres dépositaires
culte de la patrie, marchoient à
tête avec les images des Dieux tut
laires, & le feu sacré qu'on tiroit
sanctuaire de la Métropole. Cet
cérémonie étoit si essentielle, qu'u
colonie formée des habitans de plu
sieurs villes reconnoissoit pour sa M
tropole, celle qui fournissoit le fe

ré, * & que le nom du Prytanée
nploye indifféremment par les
teurs pour celui de la ville dont
peuple est originaire. C'est ainsi
Hérodote parlant de la colonie
ienne, dit qu'elle étoit composée
Minyens, de Phocéens, d'Abantes,
Pyliens, d'Arcadiens, & de gens
tis du Prytanée d'Athenes. Tel est
nom que l'on donnoit au lieu dans
e partie duquel brûloit cette flam-
e si précieuse; sanctuaire infiniment
pecté, que des ténébres majestueu-
déroboient aux yeux profanes, &
nt l'intérieur renfermoit selon tou-
apparence, outre le feu sacré, les
eux Penates de l'Etat, & ces objets
connus auxquels la superstitieuse

Herodot. l. 1. c. 146.

* Il n'est pas nécessaire, après ce que j'ai
sur la patrie du Chef, d'observer en
mes exprès, que c'étoit toujours elle
nt on tiroit le feu sacré: cette reflexion
ît d'elle-même.

antiquité attachoit la conservati
des villes & des Empires.

7°. Enfin, dans un certain ca
toutes les cérémonies ci-dessus d
crites étoient précédées par une a
tre assez singuliére. C'étoit lorsqu
les habitans étoient trop nombreu
pour le territoire qu'ils occupoien
Alors, soit que cet excès vînt de
trop grande multiplication, qu'on re
gardoit comme un effet de la faveu
des Dieux, soit qu'il fût causé pa
une famine, marque certaine de leu
colere; on consacroit à une divinit
particuliére autant de personnes qu'i
en naissoit dans une année, & on le
faisoit partir pour faire la conquêt
d'une nouvelle patrie, sous les aus
pices de ce Dieu, dont on croyoit la
protection assurée. Ce dernier usage
avoit lieu chez plusieurs nations
tant Grecques que Barbares, suivant
la remarque de Denys d'Halicarnasse.

Dionys. Halicarn. l. 1. p. 43.

'ai cru le détail de ces cérémonies
essaire, parce qu'outre qu'il n'est
nt étranger au sujet que je traite,
rouve que les Fondateurs d'une
e, en se séparant d'une partie de
s citoyens, loin de consentir à les
dre sans retour, avoient grand soin
conserver la trace de leur origine;
tretenir avec eux une correspon-
ce intime, & de se les unir par
liens qui marquassent la dépen-
ce des uns, & la supériorité des
es, comme le disent expressément
Députés de Corinthe dans l'assem- Thucyd. l. 1. c. 38.
publique du peuple d'Athenes.
e n'est pas que toutes les Colonies
exception fussent dépendantes de
s Métropoles. J'ai remarqué ci-
us que tout ce qui précede ne de-
pas s'entendre des établissemens
à l'insçu, ou contre l'aveu des
ubliques, par des particuliers que
erents motifs y déterminoient. Je

dis plus : il paroît que les colonies
lorsqu'elles devoient leur naissance
des Fondateurs chassés de leur pays, o
qui l'avoient volontairement aban
donné à la tête d'une troupe de clien
attachés à leur sort, étoient absolu
ment libres, ne relevoient en aucun
maniére de celles d'où sortoient leu
Auteurs. Il est vrai que celles-ci
prétendoient Métropoles, & que le
autres se trouvoient quelquefois dan
la nécessité de se soumettre à leu
loix, par le besoin qu'elles avoien
de leur secours : mais on ne doit poin
en conclure que dans l'origine elle
ne fussent pas souveraines, & je cite
rai dans la suite un exemple qui pa
roît le prouver. Quoiqu'il en soit,
peu de villes qui étoient dans ce cas
ne doit pas nous empêcher de recon
noître une autorité réelle dans les Mé
tropoles : les exceptions ne font qu
donner une nouvelle force aux loi
dont elles s'écartent.

PLAN.

Après ces éclairciſſemens qui m'ont
ru indiſpenſables, il eſt tems de
ſer à l'énumeration, & à l'exa-
en des engagemens réciproques qui
nt l'objet de nos recherches. Pour
vre un Plan méthodique, je con-
ererai 1°. Quels étoient les droits
s Métropoles ſur les villes qu'el-
avoient fondées. 2°. Quels étoient
rs devoirs envers leurs colonies.
ns un 3me. article, je me pro-
ſe d'examiner *en premier lieu*, ſi
liaiſon que j'ai remarqué entre les
les dont l'origine étoit commune
oduiſoit des effets réels & ſenſibles:
ſecond lieu, ſur quels droits é-
t fondée cette union tant directe
e collaterale, des Villes-meres &
s colonies. Dans un 4me & der-
er article, après avoir obſervé que
titre de Métropole étoit fort glo-
ux dans la Grece, & que les liens
'il produiſoit faiſoient une partie
conſidérable du droit des Grecs,

qu'ils servoient presque toujours o
de motif à l'équité, ou de pretext
à la politique, j'en conclurai que d
tels engagemens, suite naturelle d
l'union des Métropoles & des colo
nies, en sont aussi quelquefois l
preuve au défaut d'autorités formel
les. Je prouverai par un détail his
torique la parfaite conformité qu
regnoit entre les unes & les autres
quant aux coutumes & aux usages
Enfin je tâcherai de fixer le tems où
leurs droits mutuels ont cessé de sub
sister dans la Grece.

ARTICLE PREMIER.

Quels étoient les droits des Métropoles sur leurs colonies.

Quoique les liens qui unissoient
les differentes Métropoles de la Gre
ce à leurs colonies fussent par-tout
d'une même nature, comme sortant
de la même source ; il ne faut pas
croire cependant qu'il y eût par-tout
une entiere conformité entre les
droits qu'ils produisoient. Le plus
grand nombre étoit commun à tou-

ais il y en avoit presque tou-
quelques uns de particuliers à
ne : & cette varieté naissoit de
érence des mœurs & des Cou-
mens, de celle du traité fait
s habitans de la Métropole
eux de la colonie, & qui é-
ontenu dans le décret dont j'ai
us fait mention ; de la distan-
fin plus ou moins grande qui
uvoit entre les Villes-meres
les qui leur devoient la nais-
toutes raisons qui n'ont pas
d'être dévelopées.

commencerai par ceux de ces
qui me paroissent avoir été u-
ls. Quelques-uns étoient pu-
honorifiques, d'autres utiles :
e la premiere classe regardent
e tous la Religion.

Les colonies étoient obligées
yer tous les ans à leurs Mé-
s des Députés chargés d'offrir

Diod. Sicul. l. XII. pag. 303.

en leur nom des sacrifices aux Die
de la Patrie, & de leur préser
les premices de leurs fruits. Les
les Grecques d'Asie s'acquittoi
exactement de ce devoir, suivan
temoignage d'Isocrate & d'Ari
de. Elles envoyoient les premices
leurs moissons à Athenes, comm
la ville de qui elles tenoient à
fois & leur origine, & cette préci
se semence.

Isocrat. panegyr.
Aristid. in eleus.

2°. Si le feu sacré venoit par m
heur à s'éteindre malgré les soins
sidus de ceux qui veilloient à sa c
servation, les colonies ne pouvoi
le ralumer que dans le Prytanée
leurs Fondateurs.

Etymolog. auctor.

3°. Elles étoient dans l'obligat
de tirer leurs Prêtres du sein de l
Métropole : nous l'apprenons du Sc
liaste de Thucydide. C'est le s
passage dans lequel il soit fait u
mention expresse de ce privileg

Scholiast. Thucyd. ad l. 1. c. 25.

ne l'observe le savant M. de Va- mais l'usage où étoit la ville de de fournir des Ministres à l'O- de Claros, situé dans le terri- de Colophon, l'une de ses co- s, justifie la verité de ce qu'a- ce Commentateur. Au reste il ut pas entendre ceci d'une ma- trop générale. Les Ministres par- ers de cette foule de Divinités ternes qui peuploient les villes, ent pas sans doute compris dans Il ne s'agissoit que des Ponti- Dieu tutelaire, de celui dont te tenoit le premier rang: & et Apollon étoit le plus consi- le de tous les Dieux de Milet Colophon.

Vales. in excerpt. Polybr. p. 8.

Tacit. Annal. l. II. c. 54.

Dans la distribution des victi- s'il se trouvoit quelque citoyen Métropole, on commençoit par es Corinthiens se plaignent dans dide que ceux de Corcyre ne

Thucyd. l. 3. c. 25.

leur ont jamais rendu ce devoi
leur plainte montre que c'étoi
coutume obſervée ſoigneuſe
dans la Grece.

5°. Les premieres places da
Ibid. ſolemnités publiques, dans les j
dans les aſſemblées, apparten
auſſi aux citoyens de la Métro

6°. C'étoit l'uſage des colonies
ner les Temples de leur anci
Patrie, de preſens conſiderables
depouilles d'ennemis, de tropl
de ſtatues & d'autres embelliſſe
Les Auteurs Grecs en fourniſſent
ſieurs exemples. Toutes les ville
tenoient leur origine d'Athenes
Pauſan. l. 1. c. 18. dirent ſous Adrien à leur Métr
le, un hommage de cette eſpece
élevant à leurs frais, chacune,
colomne* dans le temple fameu

* Pauſanias ne dit pas expreſſémen
les colomnes euſſent été érigées par
colonies : il parle ſimplement de

er Olympien, & faisant mettre
statues à côté. Ce superbe édi-
ommencé par Pisistrate sur les
s d'un ancien temple dont De-
passoit pour fondateur, avoit été
nué par ses enfans, par Persée,
Antiochus Epiphane, ensuite
ue détruit par Sylla. Tous les Rois
sie formerent le dessein de le re-
à frais communs sous Auguste,
le dédier au Génie de ce Prin-
ais il ne fut achevé que par
, qui en fit un des plus mag-
es bâtimens de l'Univers. Kuh-
ans ses notes sur Pausanias dit
s villes dont on voyoit les sta-
côté des colomnes, étoient tou-

Vitruv. l. VII.

Livius l. XLI. c. 20.

Plin. l. XXXVI. c. 6.

Sueton. in Aug. c. 60.

Spart. in Adriano.

de bronze. Mais j'ai cru qu'elles
nt fait placer leurs statues à côté
colomnes, que pour marquer que
omnes mêmes étoient un present
reconnoissance envers leurs Mé-
s, & un monument de leur pieté
upiter Olympien. Je ne vois pas
te conjecture soit trop hardie.

tes celles qu'Adrien avoit fond
& qui par cette raison portoient
lon lui, le nom de colonies de
Empereur. Mais c'est une mépris
sible. On ne peut entendre cela
des colonies d'Athenes, qui étoi
comme on sait, en très grand n
bre.

7°. La plupart des villes Grec
payoient tous les ans à celle d'Ath
quelques mesures d'huile, comm
ne sorte d'aveu qu'elles lui devo
l'Olivier. Cet exemple est le seul
j'aye trouvé parmi les anciens d
redevances purement honorifiq
qui sont aujourd'hui si commu
On peut cependant conjecturer
les Métropoles en exigeoient d
reilles à titre d'hommage, &
l'espéce en étoit fixée suivan
traité fait entre elles & leurs
nies.

Parmi les droits utiles, on

ter 1°. Celui que les citoyens
Métropoles avoient de pouvoir
des alliances dans les colonies,
ıtracter des Mariages, sans que
enfans fussent reputés étrangers;
age qui doit paroître fort im-
nt, si l'on fait attention que les
bliques Grecques, jalouses les
des autres, estimoient si fort
roit de Bourgeoisie, qu'elles ne
rdoient que rarement. Athenes
si difficile sur ce point qu'elle
ayer assez les importans ser-
que Perdiccas roi de Mace- Demosth. de Repub. ordinanda.
avoit rendu à la cause com-
des Grecs contre Xerxés, en
nt seulement à ce Prince le
'immunité. Lacédémone quoi-
sirant avec ardeur de voir Ti-
e, celebre Jamide, à la tête de
upes, à cause des grandes vi-
que l'Oracle promettoit à ce Herodot. l. IX. c. 32.
, refusa d'abord de l'admettre

au nombre de ſes citoyens, &
laiſſa vaincre qu'à la derniere
mité : opiniatreté plus étrange
re, & plus étonnante que l'o
d'Athenes, parce que le deſir ef
que toujours plus liberal que
connoiſſance. Enfin l'hiſtoire fai
tion de pluſieurs * Princes, q
villes Grecques crurent beaucou
norer par un pareil titre, & qu
crurent réellement honorés, o
moins feignirent de le croire.
tre en effet étoit une condition
penſable pour poſſeder des Ch
des Sacerdoces, pour avoir voi
Demoſth. in Neæram. les Aſſemblées, pour aſpirer
mot à tout ce qui pouvoit flatter
bition dans un Etat libre. O
être citoyen il ne ſuffiſoit pas
né d'un pere ou d'une mere
fût : il falloit qu'ils euſſent l

* Alexandre, M. Antoine, A
Gallien &c.

cette qualité.

Je mets au même rang le droit uvoir acheter des terres, ou es biens dans le territoire des es. Les loix de la plupart des vil- ecques, & d'Athenes en particu- e permettoient ni aux citoyens tter leur Patrie pour chercher s un établissement, ni aux E- rs de venir y fixer leur séjour n consentement public. Les pre- étoient traités de fugitifs, & e tels, sujets à toute la rigueur de page, dont la severe inspec- étendoit sur tous les crimes l'Etat, parmi lesquels celui-ci pour considerable, par une necessaire de la constitution licaine. Les seconds ne pou- transmettre à leurs enfans les itions qu'ils faisoient, & n'a- d'autres héritiers que le do- de la République. Cet usage

Meursius de Areopago.

subsiste aujourd'hui dans plus
Etats, comme en France où le
d'aubaine n'épargne que certain
fets, & quelques Peuples privile
en Angleterre*, à Basle. La li
d'acquerir dans le territoire d'un
lonie, ou d'une Métropole (ca
droit aussi-bien que le précedent
être censé reciproque) étoit don
privilege considérable, mais bie
turel, vû l'espéce de liaison qu
gnoit entr'elles.

3°. Il en faut dire autant du
d'hospitalité, qui étoit commu
habitans de l'une & de l'autre;
considérable dans l'ancienne G
qui produisoit entre deux Peu
ou deux particuliers, des liens
indissolubles, religieux, & fo

* Un étranger n'a pas le droit d'a
aucun bien fonds en Angleterre : à
il ne peut pas même louer une ma

oisiéme espéce de liaison *, dif-
e de celle du sang & de l'ami-
e n'est pas que je prétende que
italité unît ensemble tous les
ens d'une Métropole, & d'une
e ; mais il est certain qu'elle
it les deux villes, & leur faisoit
cter la même espéce d'alliance
leux familles particulieres. La
raison est des plus exactes.
l'un Etranger arrivoit chez un
e avec qui il étoit lié par le

* on lise le commencement du XIII.
l'Odyssée : on y verra Ulisse prêt à
Corcyre, & le Roi des Pheaciens qui
ent alors cette Isle ; ordonner aux
es de sa Cour d'ajouter aux pré-
faits à ce Héros de nouveaux dons,
promettant de les dedommager
artie de cette dépense, par une
on générale qu'il mettra sur le
la prochaine Assemblée. Ce pas-
est extrémement singulier, mon-
même tems que l'hospitalité étoit
enne & qu'elle avoit des droits fort
puisque tout un peuple étoit obli-
ontribuer ; & pourroit donner lieu
e reflexion que les bornes d'une
nous permettent pas de faire.

droit d'hospitalité, il en recevo
presens accoutumés, logeoit chez
& le titre seul qu'il portoit un
prouvé, l'assuroit, quoique d'ai
inconnu, d'un accueil favorable
si quand l'armée d'une ville u
une autre par les mêmes liens
soit sur le territoire de cette
niere, elle y séjournoit sans i
tude; on donnoit asyle à ses
des; on portoit dans son ca
dons de l'hospitalité, qui
toient en farine, en vins, en b
& autres provisions de cette e
C'est ce qu'éprouverent les di
le dans cette fameuse retrai
n'a pas fait moins d'honneu
Grece, que les victoires de S
ne & de Platée. Etant arrivés a
virons de Sinope, de Trapez
d'Heraclée, villes Grecques
dans le Pont, ils y furent
suivant le temoignage de Xen

Xenoph. de Cyr. min. Exp. l. IV. l. VI.

ualité d'hôtes, & abondamment
vus de toutes les Munitions de
he dont j'ai parlé plus haut ;
ement que nous ne devons pas
ment attribuer à la bonne vo-
de ces villes : elles ne firent en
que s'acquitter d'une obligation ;
ne on le voit assez par les plain-
ue les Chefs de cette illustre
e firent hautement de quelques
qui y avoient manqué. Or si
n commun de Grec, étoit un
suffisant pour l'hospitalité, à
forte raison subsistoit-elle en-
ne Métropole & sa colonie.
passe à l'examen de plusieurs
droits fort importans, qui mar-
encore plus que les précedens ;
eriorité des villes meres sur
qu'elles avoient fondées. Tel
1°. celui qu'elles avoient de
r des Legislateurs à leurs co-
, soit pour y établir la forme

de leur Gouvernement, soit pou
faire revivre, lorsque des disco
intestines, où des guerres étrang
l'avoient renversée. C'est ainsi
[1]Plutarch. in Dione. Dion aprés avoir chassé les tyran
Syracuse, voulant établir l'Aristo
tie dans cette République, avoi
mandé aux Corinthiens un Co
composé de plusieurs d'entr'eux,
suadé, comme le lui réprochoit
raclide son rival, que la préf
des députés de la Métropole
tiendroit les Syracusains, & les
droit plus soumis. Nous lisons
Diodor. l. XII. dans Diodore de Sicile & dans Th
Thucyd. l. III. c. 92. 93. dide, que les Lacédemoniens
fondé dans la Thessalie la ville
raclée, y transporterent leurs lo
leur Gouvernement; que les A
niens firent la même chose à
L. III. c. 34. tium, petite ville située dans l
ritoire de Colophon.

2°. Tel étoit encore le droit que lo

oles avoient, selon toute apparen-
le faire passer dans les villes qu'el-
avoient fondées de nouveaux Ha-
ns, que les anciens étoient obligés
lmettre à la participation de
s biens. Je dis selon toute appa-
ce : car quoique je ne connoisse
un passage exprès qui assure que
autorité s'étendît jusques-là, plu-
rs traits conservés dans l'histoi-
emblent nous donner lieu de le
ser. Elles prenoient ce parti, soit
se décharger d'un nombre de
yens inutiles, pauvres, ou sédi-
x, soit pour renforcer leur colo-
Quelque dure que fût la néces-
de ce partage, il paroît que les
nies s'en acquittoient comme
devoir, c'est-à-dire s'y soumet-
nt de bonne grace. Du moins c'est
ue firent les habitans de la Cher-
ese de Thrace, lorsque la Répu-
ue d'Athenes devenue Métropo-

Liban. in arg. orat. de Chersone.

Herodot. l. VI. c. 35. 4 2

le de cette Contrée, depuis qu'ell
avoit été répeuplée par Miltiade
y transporta, sous le regne de Phi
lippe une seconde colonie, qui étoi
de la même espéce que celles de Sa
mos & de Mytilene. Libanius assur
formellement, sans doute d'aprés de
autorités positives, qu'ils partage
rent leurs habitations & leurs terre
avec ces nouveaux venus. Ceux d
Cardie furent les seuls qui ne vou
lurent point y consentir, & la raiso
qu'ils alleguoient est une nouvel
preuve du droit dont il s'agit. C'es
disoient-ils, que nous habitons u
contrée qui nous appartient en pr
pre, dans laquelle nous n'avons p
été établis par les Atheniens.

Demonsth. in orat. de Chersoneso.

3°. Les colonies étoient obligée
toutes les fois qu'elles vouloient f
re quelque établissement, de dema
der un Chef à leurs Métropole
usage extrémement ancien, suiva

remarque de Thucydide. Cet Au- Thucyd l. 1. c. 32.
ur en fournit plusieurs exemples.
a ville d'Epidamne reconnoissoit
our Fondateurs les Corcyréens : mais
Chef de la colonie avoit été Pha-
us Corinthien fils d'Eratoclide, & qui
disoit issu du sang d'Hercule. Les
emiers Grecs qui s'établirent en
cile, furent les habitans de Chalcis
Eubée : mais leur conducteur n'é-
it point tiré d'entre eux ; ce fut
heucles citoyen d'Athenes, Métro-
le de Chalcis, & d'Eretrie, suivant Thucyd. l. VI. c. 3.
elleius Paterculus & Strabon. En- Velleius l. 1. Strab. l. x, p. 446.
ron vers le même tems, Lamis
rti de Megare, vint aborder dans
même Isle à la tête d'une colonie,
y bâtit la ville de Megare Hyblée. Thucid. l. VI. c. 4.
s Hybléens cent ans aprés fonde-
nt Selinonte, mais ce fut sous la
nduite de Pammyle, qui selon la
utume des Grecs, étoit venu de
ncienne Megare dans ce dessein.

colonie, ne devoit pas nuire à ſ
droits. Auroit-il été juſte qu'une vi
le, parce qu'elle étoit iſſue d'une au
tre, ne pût devénir mere à ſon tou
Le paſſage de Pauſanias que je vien
de citer, donne aux Métropoles u
nouveau privilege qui eſt une ſuite d
celui-ci: c'étoit de partager le gain qu
ſe faiſoit dans ces établiſſemens.

4°. Monſieur de Spanheim me
encore au nombre des obligation
d'une colonie, celle de tirer ſes Gé
néraux du ſein de ſa Métropole
Nous en avons en effet pluſieurs e
xemples. Diodore de Sicile rappor
te que les Tarentins étant en guer
re contre les Romains & les peuples
de la Lucanie, demanderent aux La-
cedemoniens leurs Fondateurs Cleo-
nyme un de leurs Rois pour com-
mander leurs troupes. Les habitans
d'Heraclée en Theſſalie, dans une
bataille qu'ils perdirent contre les
Dolopes, avoient à leur tête Xena-

Diod. l. xx. p. 828.

Thucyd. l. v. Diod. l. xii.

Lacedemonien. Ceux de Potidée
onie de Corinthe dans l'Isthme de
lene étoient commandés par Aris- Thucyd. l. 1. Diod. l. XII.
Corinthien, dans le combat qu'ils
rerent aux Atheniens, & dont la
te fut suivie de la prise de leur
e. Les Syracusains pleins de re-
noissance pour les importans ser-
es de Timoleon, ordonnerent Plutarch. in Timoleont.
à l'avenir dans toutes leurs guer-
contre l'étranger, ils n'auroient
itres Généraux que des Corin-
ens. Ce décret qu'ils exécuterent
d'années après, en donnant le
mmandement de leurs troupes à
estoride citoyen de Corinthe, Diod. l. XIX. p. 673.
tre Sosistrate tyran fugitif, & les
thaginois ses protecteurs, ne fit
doute que rappeller cette an-
ne coutume, à laquelle ils a-
ent derogé dans le tems de leur
ndeur : ce qui arrivoit souvent
colonies, non seulement pour

colonie, ne devoit pas nuire à ſ
droits. Auroit-il été juſte qu'une vi
le, parce qu'elle étoit iſſue d'une au
tre, ne pût devénir mere à ſon tou
Le paſſage de Pauſanias que je vien
de citer, donne aux Métropoles u
nouveau privilege qui eſt une ſuite d
celui-ci: c'étoit de partager le gain qu
ſe faiſoit dans ces établiſſemens.

4°. Monſieur de Spanheim me
encore au nombre des obligation
d'une colonie, celle de tirer ſes Gé
néraux du ſein de ſa Métropole
Nous en avons en effet pluſieurs e-
xemples. Diodore de Sicile rappor-
te que les Tarentins étant en guer-
re contre les Romains & les peuples
de la Lucanie, demanderent aux La-
cedemoniens leurs Fondateurs Cleo-
nyme un de leurs Rois pour com-
mander leurs troupes. Les habitans
d'Heraclée en Theſſalie, dans une
bataille qu'ils perdirent contre les
Dolopes, avoient à leur tête Xena-

Diod. l. xx. p. 828.

Thucyd. l. v. Diod. l. xii.

Lacedemonien. Ceux de Potidée
onie de Corinthe dans l'Isthme de
lene étoient commandés par Aris- Thucyd. l. 1. Diod. l. XII.
Corinthien, dans le combat qu'ils
rerent aux Atheniens, & dont la
te fut suivie de la prise de leur
e. Les Syracusains pleins de re-
noissance pour les importans ser-
es de Timoleon, ordonnerent Plutarch. in Timoleont.
à l'avenir dans toutes leurs guer-
contre l'étranger, ils n'auroient
itres Généraux que des Corin-
ens. Ce décret qu'ils exécuterent
d'années après, en donnant le
mmandement de leurs troupes à
estoride citoyen de Corinthe, Diod. l. XIX. p. 673.
tre Sosistrate tyran fugitif, & les
thaginois ses protecteurs, ne fit
doute que rappeller cette an-
ne coutume, à laquelle ils a-
ent derogé dans le tems de leur
ndeur : ce qui arrivoit souvent
colonies, non seulement pour

ce privilege en particulier, m
pour tous ceux qui marquoient u
dépendance trop étroite. C'étoit
joug qu'elles secouoient sans be
coup de scrupule, quand leur pu
sance égaloit ou surpassoit celle
leurs Métropoles; & ces dernie
hors d'état de faire valoir leurs dr
contre de tels enfans, ne les ex
çoient gueres, que sur des colon
foibles ou reconnoissantes. Cette
flexion est absolument essentie
Car il seroit impossible de conci
un grand nombre de traits de l'
toire Grecque avec l'exacte obse
vion des engagemens qui font l'
jet de ce Memoire, mais elle ne
détruit pas : un droit pour ne p
voir être exercé par le possesseur,
subsiste pas moins.

Tant de privileges, dont je
minerai bien-tôt l'énumeration
l'examen du plus considerable

s, mettent assurement dans la der-
re évidence la superiorité des Mé-
poles Grecques, sur celles qui leur
oient la naissance. Outre ces pré-
atives, communes à toutes, quel-
s Métropoles jouissoient de cer-
s droits particuliers, qui rendoient
grande encore la dépendance de
s colonies. Ainsi, pour me bor-
à un petit nombre d'exemples,
ucydide nous apprend que les La- Thucyd. l.
emoniens gouvernoient par eux- VII. c. 93.
nes la ville d'Heraclée, tant pour
vil que pour le militaire, & qu'ils
nvoyoient des Magistrats dont
everité rendit cette ville deserte;
fondateurs d'une colonie dans
etite isle de Cythere * située à Thucyd. l.
auteur du Cap Malée, & sépa- IV. c. 536.
de la Laconie par un bras de mer

καὶ Κυθηρόδικης ἀρχὴ ἐκ τῆς Σπάρτης διε-
ἀυτόσε κατὰ ἔτος.

fort étroit, ils y faisoient passer t
les ans pour rendre la justice, un
leurs citoyens revêtu d'une dig
dont le nom même annonçoit
motif, & le lieu de sa réside
Les Corinthiens en usoient de
Thucyd. l. 1. §. 56. me à l'égard des habitans de P
dée, qu'ils gouvernoient par des M
gistrats nommés Epidemiurges,
venoient tous les ans de la Métro
le. Les habitans de Sinope fon
Xenoph. de Cyri Min. exped. l. v. teurs des villes de Cottyore, de C
rasonte, & de Trapezonte dans
Pont, en tiroient un tribut annu
comme leurs députés le représent
aux chefs des dix mille. Megare qu
Strab. l. ix. que peuplée par toute sorte de
riens, étoit cependant attachée à C
rinthe, parce que la plupart de
citoyens étoient originaires de ce
ville. Entre differens hommages qu
Schol. Ranis. p. 232. le rendoit à sa Métropole, les Sc
liastes d'Aristophanes, nous en

ſervé nn fort ſingulier. Toutes les
qu'il mouroit quelqu'un de la fa-
e des Bacchiades, dans laquelle
rincipale dignité de Corinthe a-
été long-tems héréditaire, la
e de Megare envoyoit pluſieurs
onnes de l'un & de l'autre ſexe,
rendre au mort les derniers de-
s. Les habitans d'Egine, colonie
idaure ſuivant Herodote, recon-
ſoient l'autorité des Epidauriens
luſieurs points, mais en parti-
er dans leurs procès, qui ſe ju-
ent en dernier reſſort devant les
unaux de leur Métropole, où ils
ent obligés de ſe tranſporter en
onne. Enfin l'iſle de Delos eſt un
nple frappant de la dépendance
colonies. Athenes exerçoit ſur elle
eſpece d'empire, comme en é-
la Métropole. En effet ſes plus
ens habitans furent les Athe-
s. Le premier qui l'ait poſſedée

Spanh. Diſſ. XX.

Herodot. l. VIII.

L. V. c. 83.

Athenæus, l. IX.

est Erestcthon fils de Cecrops, vivoit suivant la chronographie Syncelle 1558 ans avant l'Ere C tienne. Il débarqua dans cette i & s'y établit ; Eusebe ajoute qu' bâtit un temple à Apollon. A avoir été successivement sous la

Thucyd. l. I. mination des Pheniciens, des Cari & de Minos contemporain d'Eg elle rentra enfin sous celle des theniens qui la reprirent sur les cesseurs de Minos, & pour lors droits de Métropole se confondi avec ceux de souverains. De là ce

§ Plutarch. in Laconicis. loi par laquelle ils défendirent femmes enceintes de demeure

Strab. l. x. p. 486. Delos lorsque leur terme approch & aux Déliens d'y enterrer les mo de là ces purifications dont pa

Thucyd. l. I. Thucydide, dans lesquelles ils fir

L. III. enlever tous les tombeaux, qu'on p ta dans l'isle de Rhené, où ils as nerent aux habitans leur sépultu

à l'expulsion des Déliens comme L. V.
urs, leur rappel, l'institution des
Deliaques, l'établissement fait L. III.
les Atheniens dans cette isle,
résor commun de la Grece dont
oient dépositaires; le droit qu'ils L. I.
ent de fournir tous les ans au
ole d'Apollon deux Parasites ti- Sam. Petit. Leg. Atticæ.
le la famille sacerdotale des Ce-
s. La souveraineté de Delos,
fut enlevée par la conquête que
Romains en firent: mais Adrien,
Prince ami des Grecs, la leur
it, & ils y bâtirent à ses frais une
dont les ruines subsistoient en-
au tems du voyage de M. de
rnefort, qui les décrit fort au Voyag. tom. I. lettre VII.
Ils lui donnerent le double nom
henes nouvelle & d'Olympieion,
se du titre d'Olympien, que la fla-
rivale de superstition avoit forcé
naître des Dieux de partager avec
Empereur. Ce fut alors qu'A-

thenes devenue une seconde fois
tropole de Delos jouit dans
leur étendue des droits qui son
suite de cette qualité. Les Athe
y firent posser la forme de leur
vernement, leurs loix, les m
divisions du peuple en tribus &
curies, y établirent un Sénat,
Magistrats, des Tribunaux, des As
blées absolument semblables à c
de leur patrie, & dont les déci
n'avoient de force qu'autant qu'
étoient ratifiées par le Sénat ou
peuple d'Athenes. Nous appre
tout ce détail de deux inscripti
dont l'une se lit dans le tréson de
ter; l'autre, que Spon rapport
passé du palais de l'Ambassadeu
France à Constantinople, où ce v
geur l'a copiée *, dans le cabine

Gruter. p. cccv.

Spon. misc. M. G sect. x. N°. 7°.

* M. le Marquis de Nointel la ra
ta de son ambassade avec une a
extrémement curieuse, décrite

emie des Belles-Lettres.

n le plus important de tous
oits des villes Grecques sur
qui leur devoient la naissance,
ans contredit celui qu'elles a-
d'exiger d'elles dans toutes
d'occasions des secours pro-
nés à leurs forces. Au moin-
nal les colonies étoient obli-
e joindre leurs troupes à cel-
Métropoles ; d'ouvrir leurs
leur territoire aux flottes,
ées de ces dernieres ; d'en re-
même les habitans, lorsqu'ils
besoin d'un asyle ; & dans
non seulement de partager Thucyd. l. III. c. 34.
rres avec eux, mais de leur
ncore la principale autorité.
de parcourir l'antiquité Grec-
our en trouver des exemples.

e M. Baudelot: qui les ayant ac-
s héritiers de M. Thévenot Garde
liotheque du Roi, les a leguées à
nie en 1721.

Je ne les rapporterai pas tous
Un tel détail me meneroit trop l
& ce seroit en quelque sorte
brasser toute l'histoire de la Gr
parce qu'il n'y a point de guerre
Grecs, soit entre eux, soit co
les étrangers, qui n'en fourniſſe q
que trait: ce qui n'est nulle
necéſſaire pour établir d'une ma
re inconteſtable le droit en ques
c'est assés de quelques exemples
pans que je choisis entre un g
nombre. Dans la célébre journé
Platée, les Corinthiens, qui faiſ
partie de l'armée Grecque, ét
Herodot. l. IX. soutenues par les troupes de
dée colonie de Corinthe, qui s
gnirent à eux, en conſequenc
leur requiſition expreſſe, suiva
remarque d'Herodote. C'est p
même raiſon que les troupes d
lamine étoient jointes à celles
thenes, dans l'expédition

. Homere dans le dénombre-
qu'il fait au II. livre de l'Ilia- Il. l. II.
de la flotte des Grecs, remar-
xpressement qu'Ajax fils de Te-
n Chef des Salaminiens rangea
le la flotte Athenienne les XII.
aux qu'il commandoit. Cet usa-
rémement ancien, puisqu'il re-
e au tems de la guerre de Troye;
moins à celui d'Homere, étoit
narque si positive de la dépen-
des colonies qu'il servoit de
e aux Métropoles, quand on
isputoit ce titre. C'est ainsi que
heniens ayant eu pendant long-

ας δὸ ὁπ Σαλαμῖνος ἄγεν δυο καὶ-δεκα νῆας
Ν' ἄγων ἳν Ἀθηναιων ἵσαντο φάλαγγες.

est vrai que Plutarque qui rappor-
fait, ajoute qu'on soupçonnoit le
teur d'Athenes, d'avoir inseré ces
ers dans le texte de l'Iliade; mais que
s soient l'ouvrage d'Homere ou de
, la conséquence que j'en tire n'en
moins juste, comme on le sent ai-
.

tems la guerre à soutenir contre
de Megare, au sujet de cette
isle de Salamine que chacun
peuples revendiquoit, le
ment rendu sur ce differend p
arbitres tirés de Lacedemone f
vorable aux premiers ; Solon
Plut. in Solone. avoient chargé de leur cause
fait valoir le passage d'Homere
je viens de citer ce qui, pour l
en passant, prouve non seulem
force de cette coutume, mais e
l'autorité que les ouvrages du
tre d'Achille avoient dans la G
les vers de ce Poëte, décideren
importante question.

Je passe à d'autres exem
Les habitans de Naxe en Si
Thucyd. l. IV. assiegés par ceux de Mess
reçurent des Leontins leurs de
dans, & de toutes les villes qu
toient de la même origine, un
sant secours auquel ils dûrent l

Les Phocéens ayant formé le
de subjuguer la Doride, &
deja même emparés d'une des
illes qui subsistoient encore
ette province, à laquelle Thu- Thucyd. l. I. c. 107.
donne le nom de Métropo-
acedemone, les citoyens de
apitale du Peloponese vole-
secours de leurs Fondateurs.
oyerent aux Doriens une ar-
mposée de quinze cens d'en-
x & de dix mille alliés, qui
s ennemis de se retirer & d'a-
nner leur conquête. Environ
après ils y bâtirent la ville
clée dont j'ai dejà parlé, dans L. III. c. 92.
e vue, comme le dit expres-
le même Auteur, de défen-
tte contrée des frequentes in-
s de ses voisins. La premiere
que les Corinthiens envoye-
u secours d'Epidamne, dans L. I. c. 26.
ifferent contre ceux de Cor-

cyre, étoit composée de 75 vaisse
parmi lesquels on en comptoit
de Megare, autant d'Ambracie
dix de Leucade, trois villes i
de Corinthe, & dont les deux
nieres avoient dejà joint quel
troupes de terre, à la garnison
rinthienne partie quelque tems
paravant pour Epidamne. La seco
armée navale qu'ils oppoſere
celle de Corcyre & d'Athenes
nies, après le traité fait entre
deux Républiques, étoit forte de
cinquante vaisseaux, dont les
villes nommées ci-dessus avoien
semble fourni quarante neuf : c
joint à celui qui venoit d'An
rium autre colonie de Corinth
aux dix envoyés d'Elide, faisoit
xante navires auxiliaires. Si
examinons quels étoient dans la
re dont Thucydide est l'histor
les alliés de Lacédémone, leu

Steph. Strab. l. x. p. 452.

Thucyd. l. 1. c. 46.

Strab. l. x. p. 451.

offrira presque tous les peu-
e Peloponese, plusieurs autres
hors de la presqu'Isle, mais
ns d'origine, & les Corinthiens
us du secours des colonies dont
jà fait mention. J'examine en-
eux d'Athenes, & je trouve
un grand nombre de peuples
aires & dépendans de cette Ré-
que, toutes les villes Ioniques
reconnoissoient pour Métro-
toutes les Isles situées à l'Orient
le Peloponese & la Crete, &
res Cyclades à l'exception de
& de Melos colonies Lacé-
niennes. Thucydide étant sur
nt de rapporter ce combat si
e aux Atheniens qui termina
rre de Sicile entreprise à l'ins-
n d'Alcibiade, fait preceder
lescription, l'un des plus beaux
aux historiques que nous ait
'antiquité, par une longue énu-

Thucyd. l. XI. c. 19.

Thucyd. l. VII. c. 56.

mération des peuples alliés de
& d'autre. Du côté des Syracu
on voit un grand nombre de
Doriennes, soit de la Grece m
soit de la Sicile. Parmi les alliés
thenes, dont le nombre étoit p
gieux, l'autheur nomme expresse
ceux de Lemnos, d'Egine *, d
bros, d'Eretrie, de Chalcis, d
tiée, de Styra, de Ceos, d'Andro
Teos, de Milet, de Samos, de C
toutes colonies Atheniennes. Si
craignois de passer les bornes, je
drois à cette foule d'exemples,
des secours donnés en differens
par le peuple d'Athenes aux E
tiens, & rapportés par Diodore,
cydide & Plutarque. Mais il
de les indiquer, & de rappelle
même tems l'origine Egyptienne

Diod. l. xi p. 279.
Thucyd. l. i. c. 104.
Plutarch. in Ages.

* Egine étoit alors penplée par la
nie d'Atheniens, dont j'ai parlé; cet
nement étant postérieur à la prise de
ville, & à l'expulsion de ses habita

niens, source principale de l'es-
qu'Amasis & les Egyptiens a-
t pour eux suivant le temoig-
d'Herodote.

doit conclure de tout ce que
ens de dire, qu'il y avoit
les Métropoles & les villes
es avoient fondées, une allian-
urelle qui subsistoit réellement
voir besoin d'être marquée par
traité positif. Cette union é-
forte qu'elle passoit par des-
is les traités faits avec des é-
rs. Dès qu'une Métropole étoit
erre avec quelque peuple allié
colonie, cette alliance dispa-
aussi-tôt: & la fidelité invio-
ue les filles devoient à leurs
les obligeoit d'y renoncer,
e avantageuse qu'elle leur fût,
le danger qu'il y avoit souvent
mpre.

oit un principe universelle-

ment reçu chés les Grecs: & Ther
tocle voulant détacher les Ion
du parti de Xerxés, à qui ils avo
fourni cent vaisseaux, ne manqua
de leur mettre devant les yeux
tel motif, comme superieur à to
les raisons qui avoient pu les dé
miner à suivre ce prince. Herod
nous a conservé le moyen don
se servit pour faire passer ces re
sentations jusqu'à eux, & ce trait
rite d'être rapporté, parce qu'o
sa singularité, il peut nous do
une idée du caractère de Them
cle, politique aussi fin qu'habile
néral, & qui ne trouvoit pas m
de ressources dans son esprit que
son courage. L'armée Persane a
forcé le passage de Thermopiles
Grecs se crurent obligés de qu
le promontoire d'Artemise, près
quel ils avoient remporté de gr
avantages, pour se retirer vers l

Herodot. l. VIII. c. 22.

ur de la Grece, & ils s'arrêterent
alamine. Dans cette retraite, The-
ocle choisit les vaisseaux les plus
ers de la flotte Athenienne, & pas-
t avec eux le long des côtes de
ibée par tous les endroits où les
emis devoient nécessairement a-
der pour se rafraichir & faire de
u, il grava sur des rochers ces mots
arquables adressés aux Ioniens.
ples d'Ionie, vous offensez l'équité
urelle en combattant contre vos
s, en faveur de barbares qui
lent les reduire en servitude: ran-
vous de notre côté, engagez les
iens à suivre votre exemple; ou si
vous est impossible, jettez le de-
re dans l'armée des Perses, lors-
nous serons aux mains avec eux,
souvenant que nous sommes les
urs de votre origine, & que c'est
avoir pris les armes en votre fa-
, que nous nous sommes attiré

cette guerre avec les Perses. Les Io-
niens trouverent le lendemain ce
inscriptions en cotoyant l'Eubée. El
les firent impression sur plusieurs, qu
dans la bataille de Salamine agiren
foiblement, & furent des premier
à prendre la fuite.

Le même motif autorisa les Lesbien
à quitter dans la guerre du Peloponès
le parti d'Athenes pour se jetter dan
celui des Lacédémoniens, avec lesquel
ils étoient unis par les liens du sang
l'auteur de la colonie qui peupl
Strab. l. XIII. p. 582. Pausan. l. III. Lesbos, ayant été Penthile fils d'O
reste. S'ils attendirent la quatriém
année de la guerre, pour se déclar
en faveur de Lacédémone, c'est qu'i
n'étoient pas encore en état de d
fense; mais dès que le port de M
Thucyd. l. III. c. 2. tylene fut fortifié, leur flotte prêt
ils ne balancerent plus. J'ai détail
ci-dessus les suites funestes que
changement eut pour eux.

L'attachement que Potidée montra
ur sa Métropole, est encore plus
ppant. Cette ville étoit alliée & tri-
taire des Atheniens, auxquels sa po-
on la rendoit fort importante. Aussi-
après le second combat entre les
tes de Corinthe & de Corcyre
Atheniens prévoyant ce qui al-
arriver, donnerent ordre aux
oitans de Potidée de demolir les
rs de leur ville du côté de l'Isth-
de Pallene, de chasser les Ma-
rats de Corinthe & de n'en plus
evoir à l'avenir. Cet ordre revol-
les Potideates. Ils en demande-
t, mais inutilement, la revocation.
rs sans être effrayés de la puissan-
les Atheniens, ils rompirent avec
, & aimerent mieux s'exposer à
colere d'une République jalouse
son autorité, que de manquer à
Métropole. Les Atheniens mi-
le siége devant la Place, & en

Thucyd. l. I. c. 56. *Diod.* l. XII. p. 92.

chasserent les habitans.

Ils tirerent une vengeance encor
plus terrible du refus que firent ceu
de Melos de se déclarer en leur faveu
contre Lacédémone. l'Isle de Melos f
tuée à 24 mille du cap Skilli en Mo
rée, & à une pareille distance de celu
de Spada en Crete, avoit été peuplé
par une colonie de Lacédémoniens
685 ans avant la guerre du Peloponè
Thucyd. l. v. c. 85. nese. Dans le dénombrement fait c
dessus des Isles de la mer Egée qu
embrasserent le parti d'Athenes
nous avons nommément excepté se
habitans : ils persévererent dans l
neutralité, malgré les pressantes so
L. III. c. 9. licitations de cette République. Nicia
débarqua dans l'Isle avec deux mill
hommes, ravagea le pays, mit le sie
ge devant la ville principale : rie
ne put ébranler leur constance. Que
ques années après les Atheniens
firent une seconde descente avec de

pes plus nombreuses. Leurs gé-
aux après une longue conference
c les chefs de l'Isle, dont toutes les
onses marquerent un attachement
ncible à leur Métropole, bloque-
t la ville, & forcerent enfin les
itans de se rendre à discretion.
furent tous par le conseil d'Al-
iade passés au fil de l'épée, ex-
té les femmes & les enfans qui
ent transportés en esclavage dans
ttique. Cette conférence est rap-
tée toute entiere par Thucydide:
t peut être l'unique monument de
te espéce qui ait passé jusqu'à
us.

L. v. c. 85.

A ces exemples il faut ajouter ceux
plusieurs villes qui resterent neu-
s en pareilles occasions : d'autres
cées de suivre le parti du plus
t ne le faisoient qu'avec peine &
gemissant. C'est ainsi que parmi les
és d'Athenes dans la guerre de

Thucyd. l. VII. c. 56. Sicile, Thucydide compte les Eolien
issus de peuples de Beotie qui étoie
alors dans le parti des Syracusain
ceux de Rhodes, Doriens d'origine
ceux de Cythere, colonie Lacéd
monienne : mais il a grand soin d'
jouter expressement que c'étoit ma
gré eux qu'ils portoient les armes e
faveur des ennemis de leurs Métro
poles.

Ce devoir des colonies étoit un
suite si naturelle de leur dépendan
ce, que les Métropoles se plaignoien
hautement de celles qui paroissoien
y manquer, & les en punissoient mê
me avec la derniere rigueur, quan
elles étoient en état de faire valoi
leurs droits par la force. Les habitan
de l'Isle Zacynthe, quoiqu'originai
res du Peloponese, ayant persevere
Thucyd. l. II. c. 66. dans l'alliance qui les unissoit à ceux
d'Athenes, la flotte Lacédémonienne
dès la seconde année de la guerre y

ta mille hommes de débarque-
nt, qui ravagerent la campagne
commirent toutes sortes d'hosti-
s. Le discours que prononcerent
deputés de Corinthe dans l'assem-
d'Athenes est rempli de repro-
faits aux Corcyréens sur de pa-
es offenses : ils les accusent d'a-
manqué en toute occasion à ce
s leur devoient, & ces plaintes
ent fondées sur un grand nom-
de faits. Jamais, il est vray, colo-
ne fut moins soumise que Cor-
Herodote remarque que dès sa
niere origine elle fut ennemie
Corinthe. Le premier combat na-
dont il soit fait mention parmi
Grecs, se donna entre les flottes
s deux villes. Enflée par ses ri-
es, sa puissance, l'avantage de sa
tion, par l'état florissant de sa
ne qui, comme le disent ses dé-
, la mettoit en état de partager

L. I. c. 38

Herodot. l. III. c. 49.

Thucyd. l. I. c. 13.

l'empire de la mer avec Athenes
Corinthe, il n'eſt pas étonnant qu
Corcyre refuſât de ſe ſoumettre
ſa Métropole. De plus il eſt prob
ble que dans l'origine, elle ne r
gardoit pas Corinthe comme telle
& qu'elle ſe croyoit abſolument i
dépendante. Fondée par un des pri
cipaux de la famille des Bacchiade
qui avoit par mécontentement quit
Corinthe avec Archias fondateur
Strab. l. VI. Syracuſe, elle étoit dans le cas d
Colonies ſouveraines dont j'ai par
ci-deſſus, & l'hiſtoire nous a mêm
conſervé un trait par lequel il p
roît que Corinthe reconnut dans u
occaſion particuliere l'indépendan
de Corcyre. C'eſt le différent que c
deux villes eurent enſemble au ſu
de Leucade, que chacune d'elles pr
Plutarch. in Themiſt. tendoit avoir fondé ſeule. Themi
tocle fut pris pour arbitre, & par l'a
commodement qu'il leur fit faire

ſequence, les Corinthiens furent
damnés à payer vingt talens, &
droits des deux peuples ſur Leu-
e déclarés égaux. Au reſte nous
orons quel motif put engager
emiſtocles à rendre un jugement
vorable aux Corcyréens. Du moins
t certain que dans toutes les au-
occaſions Corcyre reconnut Co-
ne pour ſa Métropole, & ſi elle
ui rendit pas les devoirs que ce
exigeoit, c'eſt parce que, trop
pour s'y ſoumettre d'elle-mê-
, elle étoit trop puiſſante pour y
forcée. Dans la réponſe que fi-
les Corcyréens au diſcours dont
iens de parler, ils ne nient point
dépendance; ils ſoutiennent ſeu-
ent qu'elle ne doit point aller
u'à l'eſclavage; nom odieux que
donne volontiers aux moindres
oirs, quand on eſt en état d'en
ouer le joug. Enfin on voit enco-

Thucyd. l. III. c. 61.

re dans Thucydide avec quelle in
stance les Thébains conjurent les La
cédémoniens, de ne faire aucun
grace à ceux de Platée. Le princ
pal crime qu'ils leur reprochent, ce
lui sur lequel ils insistent avec le plu
de force, c'est de s'être soustraits
leurs loix, pour embrasser le part
de leurs ennemis, quoique Platée fu
une des colonies de Thebes.

ARTICLE SECOND.

Quels étoient les devoirs des Métropoles envers leurs colonies.

Si la qualité de Métropole, don
noit tant de privileges honorifiques
tant de droits utiles, elle imposoi
aussi des devoirs réels, indispensables
auxquels l'honneur des Métropole
étoit engagé ; devoirs d'une espéc
précisément la même, comme nou
l'avons annoncé, que ceux dont la
nature charge les peres envers les
enfans. Le droit qu'elles avoient pour
la plupart de donner des Magis-
trats, des Généraux, des Legislateurs
à leurs colonies, en montrant leur

riorité marquoit en même tems
oin qu'elles en prenoient. Elles
nt obligées de leur servir en
que sorte de tutrices, de les sou-
, de les protéger, de partager
disgraces, de leur donner tou-
ortes de secours dans la guerre,
eiller en toute occasion à leurs
ets; & ce n'est qu'à ce prix que
olonies leur devoient & leurs
mages & leur obéissance. Les
gemens avoient des deux côtés
même force, & la negli-
des unes à les remplir, met-
es autres en droit de les rom-
Que les Corinthiens apprennent,
sent ceux de Corcyre, qu'une co- Thucyd. l. 1. c. 34.
lie n'est obligée de respecter &
onorer sa Métropole, qu'autant
'elle en reçoit des bienfaits „
ipe général dont la verité est évi-
, quoi que l'application particu-
que les Corcyréens s'en faisoient

ne fût pas juste.

Les exemples des secours donnés p
les Métropoles aux colonies ne so
pas moins fréquents dans l'histoi
Thucyd. l. III c. 34. Grecque, que ceux de la classe oppose
Si d'un côté les habitans de Colopho
chassés de leur territoire par des barb
res, se retirent à Notium, petite vil
qu'ils avoient fondée près de la côte
s'y établissent; de l'autre, les Lacédém
niens donnent un asyle aux citoye
L. II. c. 27. d'Egine, Doriens originaires, que l
Atheniens avoient expulsés de le
ville. Tarente fondée par une col
Strab. l. VI. nie Lacedemonienne, la même a
née que Corcyre le fut par Cher
crates, eut recours plusieurs fois à
Métropole, & ressentit plusieurs fo
les effets de sa protection. Dans
guerre qu'elle eut à soutenir cont
les Lucaniens la troisiéme année
la 108me. Olympiade, Archidam
Diod. l. XVI. Pausan. l. III. fils du celebre Agesilas, fut envo

secours, & perit dans un com-
ui se livra le jour même de la
lle de Cheronée. Quarante trois
près, ayant à se défendre à la
contre les Romains & les peu-
de la Lucanie, les Tarentins de- Diod. l. xx. p. 828.
lerent à leurs fondateurs un corps
oupes auxiliaires, & l'obtinrent
un des Rois de Lacedemone
le commander. La ville de Cro-
fondée par les Pelasges, avoit Pausan. l. III.
euplée, sous le regne de Poly-
, par une colonie de Lacédémo-
. Ses habitans se voyant me-
de la guerre par les Sybarites
la puissance étoit alors fort gran-
urent recours à Doriéus Prince
des maisons Royales de Sparte, Herodot. l. v. c. 48.
de sa patrie, parce qu'il n'y
oit regner, & qui, d'Afrique
avoit d'abord voulu s'établir,
uisoit une colonie nombreuse
cile. Dorieus se trouvoit alors

sur les côtes voisines de Crotone
par conséquent à portée de secourir
te ville. Il le fit, marcha contre Syba
& s'en rendit maître. Herodote,
rapporte ce fait, en parle comme d
problême historique, qu'il se c
tente de proposer, & dont la so
tion ne paroît pas difficile. Les S
barites pour diminuer la gloire
leurs vainqueurs, publioient qu
avoient appellés des étrangers à le
secours; les autres répondoient, qu'
n'avoient eu d'étrangers dans leu
troupes qu'un devin d'Elide de
race d'Iamus. Les Crotoniates disoie
vrai; mais en faut-il conclure que l
Sybarites eussent tort? Nullement
ils avoient raison de part & d'autr
Car d'un côté les Crotoniates n'avoie
pas été seuls; de l'autre, issus d
Lacédémoniens, ils ne les regardoie
pas comme étrangers: & c'est à
faveur de cette idée qu'autorisa

e constant de la Grece, que par
ngénieuse réponse ils éludoient
proche des Sybarites, mais sans
truire.

issons à d'autres exemples.
la contestation que la sou-
eté de Priene fit naître en- Thucyd. l. I. c. 115.
mos & Milet, cette dernie-
le colonie d'Athenes, implore
sistance; les Atheniens lui ac-
nt sa demande, & leur flotte
ne descente dans l'Isle de Sa-
Les Samiens obligés par là de
mmoder, rompent aussi-tôt a-
e départ de l'armée Athenien-
ouvelle guerre, nouveau sé-
de la part des Atheniens. Ils
t déjà pris en plusieurs occa-
ontre les Perses la défense des
s, & Aristagoras de Milet re- Herodot. l. V. c. 97.
par Cleomene Roy de Sparte,
obtenu d'eux vingt vaisseaux,
r représentant qu'ils devoient

employer leur puissance à rompre
fers de leurs enfans. Le co
Thucyd. l. I. c. 95. Ionique fit encore valoir auprés d'
le même motif, en implorant l
appui contre la domination tyran
que de Pausanias. Cassander Roy
Macedoine ayant pris Apollo
d'emblée, les Corcyréens secou
Diod. l. XIX. p. 718. rent puissamment cette ville d
ils étoient les fondateurs, la rep
rent, & rendirent la liberté à
habitans. Mais rien n'égale l'affect
que Corinthe a toujours montrée p
ſes colonies, & la vivacité avec
quelle elle prenoit leurs intérêts c
tre toutes sortes d'ennemis: auss
voit elle cette reputation dans
Grece suivant le temoignage de P
Plutarch. in Timoleonte. tarque. Lorsque ses habitans
rent que les troupes d'Athenes
voient mis le siége devant P
dée, ils y envoyerent un pro
secours, regardant, dit Thucy

comme un peril domestique, qui menaçoit cette ville. Dans isiéme année de la guerre du onese, les habitans d'Ambra- ont Corinthe, étoit aussi la Mé- e, ayant formé le projet de uer toute l'Acarnanie, invite- es Lacédémoniens à leur four- e flotte, & des troupes de dé- ement. Les Corinthiens parle- autement en leur faveur, & ntens de faire de vives instan- ls équiperent un nombre de ux suffisant pour faciliter l'exé- de ce dessein. Nous parlerons ôt de ce qu'ils firent pour Epi- ; mais de toutes leurs colo- n'y en a point à qui ils ayent s des marques plus éclatantes s réiterées de leur affection, yracuse. Cette ville célébre

Thucyd. l. I.

Thucyd. l. II. c. 80.

ον τὸν κίνδυνον ἐργάσωμαι.

fondée par Archias Corinthien
des chefs de la famille des Bacc
des, faisoit trop d'honneur à sa
tropole, par le rang que sa grand
ses richesses & sa puissance lui
noient, pour ne pas l'intéresser
Herodot l. VII. défense dans toutes les occas
Vaincus dans un grand combat
Hippocrates tyran de Gela, ses
toyens se trouverent dans un g
danger dont ils furent tirés par
Corinthiens. La République d'A
nes ayant en vûe la conquête d
Sicile, avoit sous un prétexte spec
pris le parti des Leontins dans
guerre contre les Syracusains
fait pour cette expédition un ar
ment prodigieux, l'un des plus
sidérables dont il soit parlé
l'histoire Grecque. Les Syracusains
Thucyd. l. VII. c. 88. larmés de ces préparatifs, eurent
cours aux Corinthiens. Ceux cy pl
de zèle ordonnerent sur le cha

cours considérable, & ne se
nt pas à ce qu'ils étoient en
e fournir par eux mêmes, ils
rent leurs députés à ceux de Sy-
, & sollicitèrent vivement La-
one de faire en leur faveur
puissante diversion. Leurs inf-
reussirent ; Gylippe fut nom-
ar les Lacédémoniens, général
oupes auxiliaires, qui partirent
ne flotte composée de vaisseaux C. 93.
orinthe & de quelques unes de
onies. Les Syracusains assiégés
icias, attendoient ce secours
beaucoup d'impatience, mais
ue sans espoir. Son arrivée fit
er de face aux affaires, & les
ers succès encouragerent les af-
à demander à leurs fondateurs Thucyd. l. VII. c. 7.
ouveau renfort. Ils l'obtinrent
peine, & une seconde flotte
ée de troupes de débarquement
route de Sicile, pendant qu'à

C. 17. leur instigation les Lacédémonie
rent une irruption dans l'Atti
On sait comment se termina
fameuse expédition, dont les s
furent aussi funestes aux Athenie
que le motif en étoit injuste. Ce
les Corinthiens firent ensuite en
veur de Syracuse, contre Deny
Plutarch. in Timoleonte. jeune & les Carthaginois, est en
plus remarquable, & les couvri
gloire aux yeux de toute la G
Les Carthaginois résolus de pro
des troubles qui partageoient la
cile, pour la conquerir & passe
là dans l'Italie, y envoyerent
flotte nombreuse avec une ar
formidable. Syracuse effrayée
plora suivant sa coutume, le sec
des Corinthiens; le secours fut
si-tôt decerné: on équipe une
te flotte que l'on charge de trou
& Timoleon est nommé pour la c
mander. Ce général à son ar

e Denys le jeune à sortir de la
e, & l'envoye à Corinthe. En-
agés par de si heureux commen-
ens les Corinthiens font partir un
eau renfort. Timoleon maître dans
cuse, rend la liberté au peuple, &
en donner un gage certain, il
aser la citadelle, qui jusqu'alors
été l'asyle des Tyrans. La Si-
déchirée depuis long-tems par
séditions, ruinée par des guerres
antes dont elle avoit été le théa-
t l'objet, n'étoit plus qu'un vaste
rt; la plûpart de ses villes étoient
nues des retraites de bêtes fau-
l'herbe croissoit dans la place
que de sa capitale. Timoleon
prit de la repeupler: il écrivit
rinthe & choisit des députés par-
s principaux citoyens de Syra-
Les Corinthiens furent touchés
état si triste, & sans considerer
propre intérêt, sans écouter la

voix de l'ambition qui les exci
à saisir une occasion si favorable p
se rendre maîtres de cette ville
resolurent d'en être une seconde
fondateurs, ils firent publier dans t
les jeux de la Grece, qu'après avoir r
versé la tyrannie, ils invitoient
Siciliens à rentrer dans le sein de l
patrie, pour y vivre heureux
l'empire des loix. On fit par leur
dre les mêmes proclamations dans
isles de la mer Egée, où ils savoi
que le plus grand nombre des
lés s'étoit réfugié, & ils déclare
en même tems qu'ils fourniroie
leurs frais des vaisseaux & des ch
à ceux qui voudroient retourne
Syracuse. Dix mille accepterent
offres: il en vint un bien plus gr
nombre d'Italie: & Timoleon en ay
rassemblé jusqu'à soixante mille
leur partagea les terres, & prit
mésures assez justes pour mettre
pauv

uvres en état de s'y établir. Dans
s premiers momens d'une liberté
naissante, où la douceur s'en fait sen-
avec tant de force, la haine publi-
e contre les tyrans éclata par les
us vifs transports, & les Syracu-
ns irrités se vengerent sur leurs
ues *. Elles furent toutes citées en
ice dans les formes ordinaires,
condamnées, à l'exception de celle
Gelon, à qui l'on fit grace à cau-
de la victoire signalée qu'il avoit
portée sur les Carthaginois.
rès avoir retabli Syracuse, Timo-
passa dans les autres villes, en chas-

Plutarque donne pour raison de cette
e des statues la pauvreté du peuple.
la raison que j'apporte, ne doit-elle
paroître plus naturelle? Si on les eût
ues pour subvenir aux frais de la guer-
aux autres dépenses, ainsi qu'il le
on n'auroit pas commencé par les ju-
elles n'auroient pas été mises à l'en-
comme criminelles: mais on s'en se-
ervi comme d'une ressource.

sa les tyrans, qu'il envoya tous à
Corinthe, persuadé, que rien ne se-
roit plus glorieux pour sa patrie que
d'offrir aux yeux de la Grece tous les
tyrans de Sicile, exilés & menant une
vie basse, dans une ville dont ils é-
toient originaires. De là il se rendit à
Syracuse, pour donner aux habitan
des loix dont il devoit rediger le
principaux articles, avec des commis
saires Corinthiens venus à cet effet

Cependant les Carthaginois firen
passer en Sicile soixante-dix mill
hommes, une flotte de deux cens vai
seaux, suivie de mille bâtimens d
transport. Cet appareil effrayant répan
dit une si grande terreur dans l'espr
des Syracusains qu'à peine trois mill
oserent-ils suivre Timoleon: le pet
nombre de ses troupes ne l'empêch
pas d'aller au devant des ennemis; il le
attaqua, & aussi heureux que brave
il remporta près du fleuve Crimise

victoire complette, dont la sui-
ut le retablissement de la paix &
la tranquillité en Sicile.

tte expedition si glorieuse pour ce-
ui en fut le chef, ne fit pas moins
nneur à Corinthe, & montra d'u-
naniere éclatante qu'elle connois-
ien jusqu'où alloient les devoirs
e Métropole envers ses colonies.
les Corinthiens disent-ils pu- Thucyd. l. I.
ement, devant le peuple d'A-
s, qu'ils ont toujours été ché-
respectés par les villes dont ils
es fondateurs : & un ancien écri-
ssure en particulier que rien n'é- Dio Pry-
l'attachement des Syracusains sæeus, ora-
eur Métropole, & les honneurs tion. xxxvii. p. 460.
ui rendoient.

en faut bien que toutes les
poles portassent aussi loin que
he leur affection pour les vil-
ies de leur sein. La tendresse
sentiment naturel aux meres :

mais ce sentiment n'est pas auſſi v
dans toutes, n'éclate pas dans tout
par des preuves auſſi senſil les. Il a di
férens degrés de force, ſuivant
différence des caracteres & des c
conſtances. Pluſieurs contentes
remplir exactement ce qu'impoſe
devoir, ne vont pas au de-là de
bornes; il s'en trouve même quelq
fois d'aſſez dénaturées pour reg
der ce nom comme un fardeau
nible, comme un titre odieux.
contrariétés qne l'expérience nous
tous les jours devant les yeux, l'
toire nous les offre dans les Mé
poles, en nous montrant les
extremément attachées aux inté
de leurs colonies, uniquement o
pées du ſoin de les rendre heu
ſes; les autres s'acquittant de
obligations avec exactitude, mais
beaucoup moins de tendreſſe &
vivacité, déterminées ſouvent à l

par des motifs d'ambition, par vues particulieres d'interêt; quelques-unes enfin fort peu touchées cette espéce de liens, les rompt sans peine, & refusant à leurs nies les secours les plus essen-, quoique les traitant avec hau-, & voulant exercer sur elles un ire absolu; jalouses en un mot leurs droits, mais insensibles à s devoirs. Cependant la con-ation des uns étoit, comme nous ons dit, absolument dépendan-de l'observation des autres. Il ît par un fait remarquable, & rois l'unique en ce genre, qui passé jusqu'à nous, qu'une colo-abandonnée par sa Métropole voit alors en secouer le joug, & cesser à son ayeule, c'est-à-dire à ille qui avoit fondé celle à qui devoit la naissance; auquel cas, c-ci acquerroit sur le champ les

droits de Métropole immédiate, q
avoient jusqu'à ce moment appart
nu à l'autre. Ce trait se lit dans Th
cydide, qui le rapporte comme
source apparente de la guerre
Peloponese.

Thucyd. l. 1. c. 24. 25. Les Corcyréens avoient fondé s
les confins de l'Illyrie la ville d'
pidamne, nommée depuis Dyrr
chium, aujourd'hui Durazzo. Cet
ville s'agrandit dans la suite & d
vint extrémement peuplée. La di
corde la remplit bientôt de troubl
& de confusion. Affoiblie par
longues querelles, elle se vit à
veille de succomber sous la puissa
ce de ses voisins, dans une guerre q
suivit de près une sédition, où
peuple avoit chassé les principau
citoyens. Réduits à cette extrémité
les habitans d'Epidamne eurent r
cours à leurs fondateurs: ils leur e
voyerent des députés, les suplia

nom des liens qui les unissoient,
ne pas souffrir qu'ils fussent ré-
ts en servitude, ou même entie-
ient détruits, comme ils en étoient
nacés; mais d'employer leurs ar-
s contre les barbares, & leur mé-
ion entre les deux partis qui divi-
nt la ville même. Les Corcyréens,
es aussi durs qu'enfans peu sou-
, (ce qui arrive presque toujours)
ent insensibles à de telles représen-
ons, & renvoyerent les députés
le moindre secours. Ceux d'E-
mne voyant leurs esperances
npées, consulterent l'oracle de
phes, dont la réponse favorable
urs desirs fut qu'ils eussent à li-
leur ville aux Corinthiens, com-
aux autheurs primitifs de leur
ine, & à les prendre pour chefs.
conséquence de cet ordre qu'ils
rent annoncer à Corinthe, ils im-
erent la protection de cette ville,

& se soumirent à ses loix. Les Corinthiens touchés de la justice de leurs demandes, accordèrent un prompt secours, & par là, d'ancêtres devinrent peres de cette colonie. Ils y firent passer une garnison considérable pour la défendre. Les Corcyréens apprirent avec indignation cette démarche, & la regarderent comme un attentat contre leurs droits. Mais la conduite qu'ils tinrent, montra que dans cette occasion ils regrettoient moins la qualité de peres, que celle de maîtres & de souverains. Ils équiperent sur le champ une flotte de vingt-cinq vaisseaux, sur laquelle ils ramenerent les exilés, que les habitans ne voulurent pas recevoir. Outrés de cette résistance, ils firent un second armement; & s'étant alliés avec les peuples barbares, ennemis d'Epidamne, ils mirent le siége devant cette place, qui, quoique puissam-

ent secourue par les Corinthiens,
t obligée de se rendre, & traitée
ec la dernière rigueur.

Quoique nous n'ayons que ce seul
emple d'un tel changement, je
ois cependant pouvoir assurer, qu'il
voit rien que de juste & de con-
me aux loix de la Grece. Il se fit
r ordre d'un Oracle Grec, premie-
raison qui bien approfondie pa-
tra solide, parce qu'il est à pré-
ner qu'Apollon parloit le langage
jurisconsultes de la Grece : & de
s, dans le discours que les dépu-
de Corcyre font devant le peu-
d'Athenes, choisi pour arbitre de
e querelle par les deux villes qui
herchoient également son allian-
, ils n'insistent pas beaucoup sur
ort prétendu dont ils accusent les
rinthiens ; ils ne repondent point Thucyd. l. 1. c. 33.
vance aux reproches que ceux-ci
r font ensuite, de revendiquer

une colonie qu'ils ont refusé de de
fendre. Le principal motif qu'i
exposent aux yeux de cette Républi
que, pour l'engager dans leur parti
c'est l'utilité qu'elle retirera de so
alliance avec eux : & si les Athenien
embrasserent la querelle de Corcyre
ce fut moins, comme on peut le voir
entraînés par la justice & la bont
de sa cause, que par des vues de po
litique, & par l'avantage qu'i
trouvoient à s'unir avec une ville
puissante sur mer.

Tant que les villes-meres justi
fioient par leur conduite le titre qu'e
les portoient, & se maintenoient dan
la possession de leurs prérogatives
en s'acquittant de leurs obligations
les villes ayeules (j'employe ce ter
me pour éviter la longueur) n'a
voient sur les colonies, aucun pou
voir, ou du moins n'éxerçoient su
elles qu'un pouvoir indirect. Ce qu

empêchoit pas que les colonies
ussent pour elles toutes sortes d'é-
rds & de déferences, & même
fussent, selon les apparences, obli-
s de les secourir dans les occa-
ns, soit de concert avec leurs Mé-
poles immédiates, soit seules, lors-
celles-ci refusoient, ou étoient
s d'état de le faire. Je n'en citerai
n seul exemple entre plusieurs.
s la bataille de Mycale, Hérodote
à la tête des Grecs un célébre de-
nommé Deiphone, que les Corin-
ns avoient fait venir d'Apollo-
dont les Corcyréens leurs des-
lans étoient fondateurs. On s'é-
e peut-être que je mette ceci
rang des secours réels. Mais la
rise cessera, si l'on réflechit sur
e que la superstition Grecque se
oit des devins, & sur tout de
qui passoient, comme Deipho-
pour hereditaires; sur l'effet

Herodot. l. IX. c. 93. & 94.

que leur préſence produiſoit dans l
armées ; ſur le rang qu'ils y tenoie
& la part conſidérable qu'on le
donnoit aux plus éclatans ſuccès.

ARTICLE TROISIE'ME.

Sect. I

La liaiſon entre les villes dont l'origine étoit commune produiſoit-elle des effets réels & ſenſibles ?

Après avoir examiné dans les deu
articles precedens les liens qui uni
ſoient les Métropoles à leurs col
nies, je paſſe à ceux qui ſubſiſtoie
entre les villes ſorties d'une mêm
tige, & aux effets que produiſ
cette union, auſſi réelle, & de
même nature que celle qui remo
toit en ligne directe. Le nom de ſœ
qu'elles portoient, n'étoit pas ſté
le, mais en marquant leur origi
commune, il leur donnoit des dro
reciproques, & les mettoit dans l'ob
gation de ſe ſecourir mutuelleme
Nous avons déja vu les citoyens
Rhodes prendre ouvertement d
le Senat de Rome la défenſe d'u
ville fondée comme eux par les
giens. Le but des colonies de

Polyb. excerpt. legat. 35.

thie en soutenant cette Républi-
e dans les entreprises qu'elle for-
oit en faveur d'Epidamne & de
racuse, n'étoit pas seulement, sui-
nt la remarque de Thucydide, de
nner du secours à leur Métropole,
is encore de témoigner leur affec-
on à des villes sorties de la mê-
e source qu'elles. Dans la guerre
s habitans de Syracuse contre les
ontins, les premiers, Doriens d'o-
gine, avoient pour alliées toutes les
les Doriennes, à l'exception d'une
ile; en qui des raisons particulie-
balançoient les droits du sang.
s seconds, originaires de Chalcis en
bée; & par consequent Ioniens,
ient soutenus par toutes les vil-
issues comme eux de Chalcis,
ceux de Naxe, de Callipolis, de
yle, d'Hymere, de Tauromenium,
utes places en Sicile, & par ceux
Rhegium en Italie. La ville de

Thucyd. l. VII. c. 56.

Plutarch. in Timol.

Thucyd. l. III. c. 86.

Messene fut rétablie après la batail
de Leuctres par Epaminondas ; dor
les députés avoient parcouru l'Ita
Diod. l. xxi. p. 378. lie ; la Sicile, & l'Afrique même
pour y recueillir les descendans
Strab. l. viii. p. 361. pars des anciens Messeniens, chass
de leur patrie 298 ans auparavan
Cette ville devint par là une co
lonie de Thebes. Aussi Cleomene
s'étant par trahison emparé de Me
galopolis, que les Thebains avoien
pareillement fondée depuis la jou
Vinding. Hellen. p. 75. née de Leuctres, la plus grande par
tie des habitans, parmi lesquels
toit le célebre Philopœmen, se ré
fugia dans la Messenie, & y fut re
Pausan. l. iv c. 29. çue avec une amitié vraiment fra
ternelle. Je pourrois joindre à ce
traits, plusieurs autres exemples de
la même espéce, mais une telle énu
meration ne prouveroit rien de plus

En reuniſſant tout ce qui précede
& conſiderant la Grece ſous le poin

vue qui en resulte, ne pouvons-
s pas la regarder comme l'assem-
ge d'un grand nombre de famil-
différentes, plus étendues les unes
les autres, divisées chacune en
ieurs branches, qui toutes, unies
e elles par des liens plus ou
ns forts, suivant la proximité
ou moins grande, se rapportent
e tige commune. Parmi ces di-
es familles, nous en voyons quel-
-unes, sorties originairement de
ême source, d'autres absolument
ngeres : tantôt la concorde en
tous les membres, animés du
ne esprit, tantôt nous y voyons
er la division, la discorde armer
eres contre les enfans, les en-
contre les peres, les freres les
ontre les autres : nous y remar-
s en un mot, tous les change-
, toutes les revolutions que l'in-
fait naître dans le sein d'une
le particuliere.

Sect. II.

Sur quel droit étoit fondé l'union tant directe que collatérale des villes-meres, & des colonies.

Une correspondance si intime ; réelle, dont les effets étoient si m qués, n'avoit-elle d'autre force q celle qu'elle tiroit de la nature n me ? Faut-il penser qu'elle dût établissement à une loi positive ? cette loi, supposé qu'elle ait exis doit-elle être mise au nombre loix Amphictyoniques ? Cette secon proposition n'a rien de contraire la vraisemblance : cependant je crois pas qu'on la doive souteni & mes raisons sont fort simples. le sentiment que je combats ét aussi véritable, qu'il semble plau ble, la loi dont il s'agit auroit renfermée dans l'intérieur du co Hellenique. Mais loin d'être parti liére aux peuples qui le composoien elle étoit commune à toutes les tions Grecques : elle subsistoit mê entre les simples bourgs * fondés

* Les Scholiastes de différens autheu

ar les autres, & les liens qu'elle
isoit entre eux étoient, toute
rtion gardée, de la même espé-
ne ceux qui unissoient les vil-
s plus puissantes à leurs colo-
l y a plus : le tribunal Amphic-
que auroit été le seul arbitre,
e en dernier ressort des diffe-
qui s'élevoient sur cette matie-
nous ne trouvons aucun exem-
e jugemens pareils, parmi ceux
tte illustre assemblée qui nous
é conservés. Les seules contes-
s que je connoisse en ce genre,
nt celle d'Athenes & de Me-
au sujet de Salamine, & celles

ention de bourgades qui portoient
n de Métrocômes, titre semblable à
e Métropoles, & qui en exerçoient
oits sur les bourgades dont elles
fondatrices. Ces droits proportion-
'état de ceux qui en jouissoient, se
ient sans doute à des redevances
ifices, aux premices des fruits, des
us &c.

Plutarch. in Solon. de Corinthe & de Corcyre au sujet
ne de Leucade, l'autre d'Epidamne.

Plutarch. in Themist. premiere a été terminée par la dé
sion de cinq Juges Lacédemoniens
seconde par celle de Themistocle :

Thucyd. l. I. c. 28. Corcyréens offrent de prendre pe
arbitre dans la troisiéme, ou l'Ora
de Delphes, ou telle ville du Pé
ponese dont la médiation sera agr
ble aux deux parties. Enfin, ce
me paroît sans replique, cette un
des Métropoles & des colonies,
fondée sur la justice & sur la rec
noissance. Rien de plus équitab
que de rendre hommage à la su
riorité de ceux qui nous ont do
le jour. Elle faisoit donc en qu
que sorte partie du droit nature
& pour l'établir, on n'avoit nul
soin de loix expresses. Les droits qu
le donnoit aux villes-meres, les
gagemens reciproques qui en étoi
le fruit, pouvoient, il est vrai, ê

fiés par des loix, par des traités; ils
ent même assurement, parce que
ommes sont les maîtres de fixer
es reglemens, le nombre, l'éten-
'espéce des prérogatives que don-
e qualité quelconque, & qu'en
nous voyons que ces privileges
ient chez les différens peuples.
cette qualité même, quand c'est
ure qui la donne, est indépen-
de toute convention. Concluons
que la loi qui ordonnoit aux
es d'honorer leurs Métropoles,
Métropoles de cherir leurs co-
, n'étoit pas une loi positive
é par écrit, mais un simple
plus ancien que tous les Le-
urs : ce qui ne doit pas nous
her de la mettre au nombre
oix communes de la Grece.
e nom que lui donnent les dé-
de Corinthe *, & ceux de

αι ὡυατα μὲν ἓν τα δὲ πρὸς ὑμας ε χομεν τα τὰ τὰς τῶν Ελλήνων νόμως. Atque

Thucyd. l. I. c. 19.

Thucyd. l. III. c. 67.

Thebes * en plaidant les uns con
Corcyre, les autres contre Platée.
ce n'eſt pas ſans fondement qu
l'appellent ainſi : un uſage auſſi co
tant, auſſi univerſel, puiſé dans u

hæc quidem ſunt quæ de iure noſtro cere habebamus apud vos, quæ ſat firma è Græcorum legibus. Ces loix dont par ici les Corinthiens ſont viſiblement celle qui faiſoit dependre les colo des Métropoles ; 2°. une autre plus derne qui défendoit aux Grecs de re voir aucune ville dans leur alliance préjudice d'une autre qui y ſeroit déja.

* Αμύνατε δ' ἴν, ὦ Λακεδαιμονιοι, κα τῶν Ελλήνων νόμω, ὑπὸ τῶνδ παρ δεντι, καὶ ἡμιν, ἄνομα παθοῦσιν, ἀνταπο χάριν δικαίαν ὧν πεῦθυμοι γεγενήμεθα. *currite, Lacedemonii, legi Græcorum latæ, & nobis, qui præter jus injuriam ſi ſumus, debitam referte gratiam, pro critate quam erga vos demonſtravimus.* Thebains accuſent de deux crimes de Platée ; l'un de leur avoir refuſé béiſſance que les colonies doivent à Métropoles, & voila la loi commune les Platéens ſont violateurs ; l'autre voir fait main baſſe ſur leurs troupes venoient prendre tranquillement, à ce diſent, poſſeſſion de la ville, & c'eſt jure dont ils prient les Lacedemonie les venger.

ource, meritoit bien le titre
; je parle d'après Grotius
gis nomine, dit ce célébre ju-
sulte, *etiam consuetudinem rec-
oductam volumus comprehendi.*
union même, pour n'être au-
e que par un simple usage,
roit que plus de force. " La cou-
e a cet avantage sur la loi, qu'é-
ondée sur l'engagement libre &
nime des peuples, & tirant tou-
force d'une pratique volontaire,
ation dans tous les tems la regar-
comme son propre ouvrage ,,.
la reflexion qu'un savant A-
nicien, dont la plume pleine de
& de noblesse seme dans tous
rits une critique aussi éclairée
udicieuse, fait dans un Mémoire,
quel il prouve qu'un usage ancien
vé aussi religieusement en Fran-
ue celui dont nous parlons le
trefois dans la Grece, n'est

Grot. de jur. belli & pacis. l. III. c. 6.

Mem. de M. de Foncemagne dans lequel il examine si les filles sont exclues de la succession à la couronne en vertu de la loi Salique. Acad. des B. L. tom. VIII. p. 490.

pas fondé sur une loi écrite, m
simplement sur la coutume. Je dis
même chose de l'union dont il s'ag
j'ajouterai de plus, qu'elle éto
l'ouvrage, non-seulement du peup
chez qui nous en voyons tant
traces, mais encore de la nature.

Pour achever d'en convaincre,
suffit de joindre aux preuves qu
nous en avons deja données, les di
férens exemples d'une pareille union
que nous offrent les nations étrang
res : une telle uniformité, en est a
surement la preuve la plus comple
te. Je commence par les Phenicien
L'histoire nous a conservé des vestige
de l'affection singuliere des Métropo
les Pheniciennes pour leurs colonies, d
l'attachement des colonies pour les Me
tropoles, de l'union des villes issues d'u
ne même tige. Cambyse Roi de Pers
ayant formé le projet de soumettre le
Carthaginois à son empire, donna or

à flotte de faire voile contre
ge. Mais le refus des Pheni- Herodot. l.
ui composoient la plus grande III. c. 19.
le son armée navale, rompit
ses mesures. Ils déclarerent
ent qu'ils étoient unis par
ns indissolubles avec les peu-
on leur commandoit d'atta-
x qu'ils ne pouvoient, sans
es droits les plus sacrés, se
à combattre contre leurs
Quoi de plus fort parmi les
Tyr, cette ville si célébre &
fique, dont l'Ecriture même Quint. Curt.
luxe & l'opulence, devoit l. IV. c. 8.
tie de ses ornemens à la re-
ance de Carthage, dont les
* eurent toujours, pour les
de leur origine, une ten-
raiment filiale, suivant l'ex-

naginem Tyrii condiderunt, sem-
tum loco culti. *Quint. Curt.*

pression de Quinte Curce. Les C
thaginois partageoient avec eux
dépouilles des villes conquises,
çoient dans leurs temples les
beaux monumens dont la vict
les rendoit maîtres, & tous les
leurs députés alloient à Tyr, ren
un hommage public aux Dieux
la patrie. Un des motifs qui enc
ragea le plus les Tyriens à sout
un siége contre Alexandre, ce fut
pérance d'un puissant secours,
L. 17. c. 14. leur promirent les députés de C
thage, qui se trouvoient alors à
Il est vrai qu'ils ne tinrent pas
rôle : mais c'est que, dans ce t
même, ayant à se défendre contr
ennemi vainqueur, qui les serro
fort près, ils ne purent satis
leur inclination & leur devoir.
envoyerent à Tyr trente députés
faire part de l'impuissance o
étoient de la secourir : & les Ty

s de cette ressource, remirent
les mains de ces députés
femmes & leurs enfans, qui
t reçus à Carthage avec des
ues sinceres de la tendresse la
vive. Malgré la courageuse dé-
des habitans, Tyr ceda au tor-
mpétueux qui devoit ravager
Alexandre étoit brave, & cet-
ression même est bien foible
un conquerant si rapide ; mais
timoit pas la valeur dans ses
is, parce qu'elle étoit un obs-
l'exécution de ses desseins :
n punir les Tyriens il abandon-
ville à la fureur du soldat.
e fort du pillage, tandis que
nqueurs sacrifioient une fou-
victimes à l'avarice & à la
, les Sidoniens donnerent un
e remarquable du pouvoir
sur leurs cœurs l'alliance
e qui les unissoit à ceux de

Quint. Curt. l. IV. c. 18.

Tyr. Ils entrerent avec le reste des soldats, dit l'historien d'Alexandre, mais sensibles aux droits du sang, ils conduisirent dans leurs vaisseaux un grand nombre de Tyriens en les défendant contre les insultes des Grecs; & les ayant par là dérobés à la poursuite du vainqueur, ils les firent passer au nombre de quinze mille à Sidon.

Si nous nous transportons en Italie, nous trouverons les mêmes sentimens dans les peuples qui l'habitoient. Denys d'Halicarnasse, dans l'entrevue qu'il rapporte entre Tullus Roi des Romains & le Dictateur d'Albe, fait dire à ce dernier * que la loi qui a réglé le rang des peres au dessus des enfans, établit la superiorité d'Albe sur Rome

Dionys. Halic. l. III. p. 142.

* Ὅσης γὰρ ἀξιῶσι τιμῆς τυγχάνειν οἱ πατέρες παρὰ τῶν ἐγγόνων, τοσαύτης οἱ κτίσαντες τὰς πολεῖς παρὰ τῶν ἀποίκων.

que tant qu'un ordre si naturel
ɔsistera, les Albains ne pourront
r d'un œil tranquille la souverai-
é passer entre les mains de
rs descendans. Coriolan s'étant
paré de toutes les villes du nom
in, arrive devant Lavinium, Mé-
ɔole d'Albe, & par conséquent de
ne : ses habitans résolurent de
frir les dernieres extrémités, plu-
que d'abandonner le parti d'une
ublique qui tenoit d'eux son ori-
. Quelques colonies Romaines
issant disposées à la révolte, vers
n de la seconde guerre Punique,
us Maximus alors consul pour la
uiéme fois, représente à leurs dé-
, qu'ils sont originaires de Rome,
c'est de Rome qu'on les a fait
r dans des villes conquises; que
eur reste le moindre sentiment,
coutent ceux que leur dicte le
nir de leur ancienne patrie, ils

Id. p. 472.

Livius l. XXVII. c. 9.

doivent cherir les liens qui les unissent aux Romains, & concevoir que ceux ci ont droit d'exiger d'eux les mêmes devoirs que les enfans rendent à leurs peres. Enfin on trouve jusques chez les Gaulois des traces d'une pareille union. Césat étant sur le point d'entrer dans la Belgique, les députés de Rheims* vinrent le trouver, & l'assurerent que les habitans de cette ville lui demeureroient fidéles ; que le reste des Belges avoit pris les armes contre lui; & que la fureur de ce peuple

* Cæsari in Belgas moventi veniunt legati Remorum, qui proximi è Belgis erant Galliæ, dicentes se non conjurasse reliquos nunc Belgas in armis esse, tantamque esse eorum furorem, ut ne Suessones quidem *fratres consanguineosque suos qui eodem jure, iisdem legibus utantur, unum magistratum, unum cum ipsis imperium habeant*, deterrere potuerint quin cum Belgis consentirent. De bello Gall. l. II. c. 1.

it si grande, que ceux de Rheims oient fait de vains efforts pour pêcher d'entrer dans la ligue *les oyens de Soissons leurs freres, is- d'une même origine qu'eux, gou- nés par les mêmes loix, par la me jurisprudence, qui faisoient c eux un seul corps, soumis à un f commun.*

De Bel. Gal. l. II, c. 3.

Après cette courte digression, si n peut appeller ainsi un détail qui à prouver une des plus importan- questions de la matiere, revenons x Métropoles Grecques. Elles ti- ent une des principales parties de r lustre du grand nombre de rs colonies. Une telle fecondité, oit beaucoup d'honneur parmi les iens. C'étoit la gloire d'Athenes, Milet, de Corinthe, & de plu- rs villes célébres; gloire dont el- étoient extrémement jalouses, & rejailliſſoit même sur les conduc-

ARTICLE QUATRIEME.

Sect. I.

Observation sur le titre de Métropole & sur la force des liens qu'il produisoit.

Strab. l. XIV, p. 635.

teurs des colonies. La reconnoissance des villes qu'ils avoient fondées les plaçoit au rang des heros, souvent même au dessus des Dieux, suivant la remarque de Ciceron. Les medailles de Bysance, de Gortyne, de Cyzique, de Pergame, de Clazomene, de Smyrne, de Nicée, de Perinthe, & de plusieurs autres villes, conservées dans les plus riches cabiners, nous présentent sans cesse la figure de leurs fondateurs. Après leur mort, on instituoit en leur honneur des fêtes, des jeux publics, des sacrifices anniversaires, comme firent les habitans de Catane au célébre Hieron, ceux de Sicyone à Demetrius, de Tenedos à Tenès, de Syracuse à Timoleon, de la Chersonese à Miltiades, d'Amphipolis à Brasidas, de Sinope à Autolycus, presque tout l'Orient à Jason. Parmi ces différens fondateurs, il se trou-

Cicer. de nat. Deor. l. III. c. 19.

Spanh. diss. IX. de V. & P. N.

Diod. l. XXII.

L. XX. l. V.

Plutarch. in Timoleonte.

Thucyd. l. V.

Strab. l. XII.

Justin. l. XLII.

ouvent des Dieux. La même va-
qui faisoit remonter à Mars l'o-
ne de Rome, attribuoit à un
d nombre d'autres divinités cel-
e plusieurs villes, qui n'avoient
le même droit qu'elle à une si
se prétention. Cybele passoit en-
tres pour en avoir fondé un grand
bre. Etienne de Byzance en comp-
usqu'à dix, dans différentes par-
de la Grece & de l'Asie, qui
es portoient pour nom celui de
ropole, & dont les citoyens s'ap-
oient *Métropolites*. On sent aisé-
t la difference de ce nom d'avec
tre qui exprimoit qu'une ville
t la fondatrice d'une autre : l'un
ifie, *ville bâtie par la mere des*
ux, Η ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΣ ΠΟΛΙΣ ; l'au-
ville-mere, ΜΗΤΡΗ ΠΟΛΙΣ.

Steph. in voce.

s engagemens reciproques de ces
nieres & de leurs colonies étoient
rts, faisoient une partie si consi-

derable du droit commun des Grecs, qu'ils leur servoient presque toujours ou de raison, ou de prétexte dans leurs entreprises. Il n'y a peut-être pas une seule guerre dans l'histoire Grecque, dont cette union n'ait été une des principales causes, ou réelle, ou apparente. Elle entre dans presque tous les discours, comme un motif, soit pour engager dans une alliance, soit pour en détourner. Ceux que Thucydide met dans la bouche d'Hermocrate Syracusain, en fournissent plusieurs exemples. Tantôt il représente à une ville Dorienne le tort qu'elle a de s'unir avec les Ioniens, & l'exhorte à joindre ses forces à celles de Syracuse : tantôt il fait valoir les droits du sang qui unissent sa patrie à Corinthe, pour engager ses citoyens à implorer le secours de leur Métropole. Dans un autre discours, qu'il adresse aux

Thucyd. l. VI. c. 80.

L. VI. c. 32.

utés de toutes les villes Sicilien-
assemblés, il leur représente la né-
té de terminer leurs différens,
r s'unir contre Athenes ; & com-
plusieurs des Républiques de Si-
étoient originaires de Chalcis,
lors Ioniennes, & par cette rai-
ennemies nées des villes Do-
nes, & dévouées au parti d'A-
es ; il détruit ce motif en leur
nt sentir, combien elles doiven
-mêmes se défier des Atheniens ;
si les villes Doriennes ont tout
indre de cette République en-
enante, les autres se rassu-
envain par les droits du sang ;
s réels, il est vrai, mais que
oition ne respecte jamais. En ef-
e but des Atheniens étoit de
parer de la Sicile entiere ; mais
rétexte specieux dont ils cou-
nt des démarches qui tendoient
s à cette fin, c'étoit de secou-

L. IV. c. 58.

L. VI. c. 6. rir les Leontins, & les autres peuples, dont l'origine remontoit à Chalcis leur colonie. C'étoit pour empêcher que les Doriens ne se rendissent maitres de l'Isle, que les députés d'Egeste les invitoient à y faire passer des troupes. Non-seulement la défense des colonies étoit un motif raisonnable, ou un voile spécieux pour les Grecs, mais encore leur gloire y étoit vivement intéressée. C'étoit un deshonneur à une Métropole d'abandonner une ville sortie de son sein. *Nous sommes foibles*, disent les habitans de Melos aux généraux d'Athenes ; *nous sommes par nous-mêmes hors d'état de vous résister ; mais nous comptons sur le puissant secours des Lacédémoniens nos fondateurs. Si la parenté seule, & la honte de manquer à leur colonie est un motif suffisant pour les armer en notre faveur ; avec quel*

Thucyd. l. VI. c. 85.

e le feront-ils, animés par l'atta-
ment inviolable que nous leur té-
ignons?

Sect. II.
Conclusion que l'on peut tirer des observations précedentes.

Lors donc que dans l'histoire Grec-
e nous voyons quelque ville em-
sser le parti d'une autre, sans pa-
tre y avoir été déterminée par quel-
e traité, par le voisinage, par au-
n motif d'intérêt; quelquefois
me contre ses intérêts apparens,
us sommes presqu'en droit de con-
re qu'elle est ou Métropole, ou
lonie, ou sœur de celle dont elle
utient la cause. Si les auteurs ne
us fournissent aucun témoigna-
positif, au défaut de ces autori-
formelles; nous avons un moyen
de nous en instruire. C'est en
aminant s'il y a quelque ressem-
ance pour les mœurs entre les ha-
tans des deux villes; si leur reli-
on, la forme de leurs édifices tant
crés que profanes, leurs loix, leurs

coutumes, leur langue, leurs habillemens, leurs armures sont les mêmes. La conformité de deux peuples sur un seul de ces points, est une induction plausible que leur origine est commune : leur conformité sur plusieurs, en peut être régardée comme preuve complette. Trois écrivains judicieux, Polybe, Strabon, & Denys d'Halicarnasse, nous ont par leur exemple tracé cette route, pour parvenir à de pareilles découvertes, & la critique ne peut s'égarer sous de tels guides. Le premier, observant que Jupiter étoit adoré à Agrigente, sous le même nom qu'à Rhodes, que la forme de son temple étoit semblable chez les deux peuples, ajoute que rien n'est plus naturel, puisqu'Agrigente reconnoît les Rhodiens pour fondateurs. Strabon donne comme une preuve très plausible de la parenté, qui unissoit les Teneates &

Polyb. l. IX. p. 560.

Strab. l. VI. p. 380.

nabitans de Tenedos, l'unifor-
du culte d'Apollon chez les uns
s autres ; & son raisonnement est
rmé par Pausanias. Enfin l'au- Pausan. l. II. c. 5.
des antiquités Romaines remar-
après Herodote, que les * Cro-
tes parlent un langage fort dif-
t de leurs voisins, ainsi que les
ans de Placie ; mais que celui Dionys. Halicar. l. p. 37.
es deux villes a beaucoup de
ort, quoique l'une soit située en
, l'autre du côté de l'Helles-
: d'où il infere qu'elles ont l'une
utre la même origine. Par la
raison il s'éleve contre l'opi-
qui fait venir de Lydie les

enis d'Halicarnasse cite mot à mot
age d'Herodote, & il lit κροτωνιατας.
dant on trouve dans l'édition d'He-
par Gronovius, qui est celle dont
sers, le mot χρησονιηται. Ce qui
n peuple différent des Crotoniates,
habitant de l'Italie ; il faudroit
nter les manuscrits pour fixer la vé-
leçon.

Tyrrheniens, en montrant qne ce deux peuples n'ont ni les même loix, ni les mêmes inclinations, n les mêmes Dieux. Des traces visi bles de certains usages Grecs, qui sub sistoient encore de son tems, c'est-à dire sous le regne d'Auguste, dan les villes de Fescennium & de Falé ries, quoiqu'habitées alors par les Ro mains, il conclud qu'elles ont été fon dées par les Argiens.

Sect. III.

Uniformité des Métropoles & des colonies par rapport aux usages.

En effet les colonies avoient gran soin de conserver les mœurs de leu ancienne patrie. Et pour commen cer par ce qui concerne la religion les habitans de l'Isle de Thera so lennisoient la fête d'Apollon, l même jour que ceux de Lacédémo ne. Les solennités Atheniennes a voient passé en Ionie, suivant le témoignages unanimes d'Herodot & de Thucydide; elles s'y célébroien les mêmes jours, avec la même pom

Herodot. l. I. c. 147 Thucyd. l. I. 15.

& les mêmes ceremonies ; on re-
re parmi les Ioniens les myste-
e Cerés Eleusine, la fête des
uries, celle des Thesmophories.
maintenir d'une maniere im-
le cette conformité de culte,
illes sorties d'une même tige
rmoient leur alliance naturel-
r des traités, dans lesquels el-
engagoient à célébrer à perpe-
des fêtes communes. Tel est
que firent entre eux les citoyens
eux petites villes situées dans
lide, & qui se prétendoient
es l'une & l'autre par Hermio-
traité dont on trouve un frag-
dans le recueil des inscriptions
oni N°. IX. fut précedé par
rifices à Cerés, divinité tuté-
les deux villes, & gravé sur
bre qu'elles firent placer dans
nple de cette Déesse, qui leur
ommun.

Strab. l. xiv.

Pausan. l. I. c. 36.
Strab. l. VIII. p. 360.

La forme des temples & des au
tels faisoit une partie assez considé
rable du système religieux des an
ciens ; aussi est-ce un des usages qu
les colonies conservoient avec le plu
de scrupule. Le temple de Junon
Dionys. Ha- lic. l. 1. p. 17. Faleries étoit bâti sur le modele d
celui de cette Déesse à Argos. Le
Ioniens avoient un lieu commun, nom
Herodot. l. I. mé à cause de sa destination *Panio*
nium, & situé près du promontoi
Strab. l. XIV. p. 639. re de Mycale dans le voisinage d'E
phese. C'étoit là qu'ils s'assembloien
en foule de toutes les villes qui com
posoient le corps Ionique, & qu'il
offroient des sacrifices publics à Nep
tune Heliconien, dont le culte étoi
venu de la petite ville d'Helice dan
le Peloponese. Ceux de Priene ori
ginaires de cette ville, avoient pa
cette raison le droit exclusif de pré
sider aux sacrifices. Le temple don
Strab. l. VIII. p. 384. ils étoient les ministres ayant été dé

, ou par accident, ou par ve-
, les Ioniens eurent recours aux
ans d'Helice, & leur deman-
t la statue même de Neptune;
particuliere que décrit Stra-
& en même tems le plan de
emple, pour en faire bâtir un
able. Ceux d'Helice leur ayant
cette grace, les députés s'a-
rent pour l'obtenir à la Répu-
des Achéens, dont Helice fai-
rtie. Mais cette demarche fut
aine que la premiere, malgré
ret que les Achéens rendirent
r faveur. L'hiver suivant la
l'Helice qui étoit sur le bord
mer fut engloutie par les
vec ses habitans : ce que la
ition ne manqua pas d'attri-
la colere de Neptune, irrité
efus si injuste ; & les Achéens
rent sur le champ en Ionie le
son temple.

Si les villes Grecques étoient si a
tachées aux coutumes religieuses d
leurs fondateurs, elles ne l'étoient pa
moins à leurs usages purement c
vils. Platon appelle les colonies, d
Plat. de leg. l. IV. p. 708. nations *Homophones* & *Homonom*
avec leurs Métropoles, c'est-à-di
parlant le même langage, gouve
nées par les mêmes loix; definitio
très exacte, & dont plusieurs trai
historiques montrent la verité. H
mere en Sicile fondée par une co
lonie de Chalcis, retint toujours l
Thucyd. l. IV. loix de sa Métropole, malgré le m
lange de ses habitans avec un gran
nombre de Syracusains qui s'y re
rerent exilés de leur patrie. Cell
des Doriens subsisterent constan
ment dans Gela colonie Dorienne
& de Gela passerent à Agrigente fo
dée par les habitans de cette ville
conjointement avec des Rhodien
Plus la region où se trouvoient l

es, étoit éloignée ou barba-
ıs elles s'appliquoient à con-
sans alteration les mœurs
ıes, & à les défendre contre
lange qui les eut ternies. Les
s Messeniens chassés de leur
par les Lacédémoniens, & dis-
depuis près de trois siécles
es contrées étrangeres, avoient
ts, suivant la remarque de
ias, conservé les usages de Pausan. l. IV. Diod. l. XV. p. 378.
ncêtres & la langue Dorien-
loge que les députés de Rho-
t à ce sujet de la ville de
le devant les Romains est
ppant. Ils plaidoient contre
e pour la liberté des villes
es d'Asie. Je ne puis mieux
onnoître la parfaite ressem-
des colonies avec les Métro-
qu'en rapportant cette patrie
discours, parce qu'elle en
ıne idée en même tems fort

juſte & fort étendue.„ Vous vous
Tit. Liv. lib. xxxvii. c. 54. „ déclarés, diſent-ils aux
„ mains *, protecteurs de la lib
„ té de la nation Grecque con
„ la tyrannie des Rois. Mais les vi
„ renfermées dans l'intérieur mê
„ de l'ancienne Grece, ne ſont
„ plus Grecques que leurs coloni
„ ſorties autrefois de cette cont

* Gentis vetuſtiſſimæ nobiliſſimæq
vel famâ rerum geſtarum, vel omni c
mendatione humanitatis doctrinarumq
tuendam ab ſervitio regio libertatem
cepiſtis..... Non quæ in ſolo modò
tiquo ſunt, Græcæ magis urbes ſunt qu
coloniæ earum, illinc quondam profe
in Aſiam. Nec terra mutata
tavit genus, aut mores. Certare pio
tamine cujuſlibet bonæ artis ac virt
auſi ſumus cum parentibus quæque c
tas, & conditoribus ſuis. Adiſtis Græc
adiſtis Aſiæ urbes plerique: niſi quòd l
gius à vobis abſumus, nullâ vincimur
re. Maſſilienſes quos, ſi natura inſita
lut ingenio terræ vinci poſſet, jampric
efferaſſent tot indomitæ circum fuſæ g
tes, in eo honore, in eâ meritò digni
audimus apud vos eſſe, ac ſi medium
bilicum Græciæ incolerent. Non enim
lum-modò linguam veſtitumque & habit
ſed ante omnia mores & leges & ingen
ſincerum integrumque à contagione
colarum ſervarunt.

peupler l'Asie. Le change-
t de séjour n'a changé ni leur
, ni leurs mœurs. Nous avons
ours eu le courage d'entrer en
avec nos fondateurs dans la
ere des beaux arts & des ver-
nous leur en avons constam-
disputé le prix. Vous avez
ue tous visité les villes
Grece, parcouru celles de
. Les premieres ne l'empor-
sur les autres, que par l'avan-
d'être plus voisines de Rome.
apprenons que vous avez
t d'estime pour les citoyens
Marseille, que s'ils habitoient
ntre même de la Grece.
s, si le genie de la contrée
oit triompher du caractere
el, il y a long-tems que le
nerce de tant de peuples fe-
qui les environnent les eut
s barbares. Mais resistant à

„ l'exemple contagieux de leurs v
„ fins, ils ont conservé dans to
„ leur pureté non seulement la l
„ gue & * les usages extérieu
„ mais, ce qui est bien plus imp
„ tant, les mœurs mêmes, les
„ & l'esprit de la Grece.

Les Rhodiens ne disoient rien trop fort, lorsqu'ils prétendoien nom de toutes les colonies Grecq partager avec les habitans la Grece même, l'honneur de cu ver les sciences & d'exceller dans beaux arts. La magnificence de p sieurs villes d'Ionie & de Sicil galoit celle d'Athenes & de The Ephese, Milet, Rhodes, Samos lexandrie épuisoient l'admiration

* On doit entendre par ces usages e rieurs, l'habillement, l'armure &c. nys d'Halicarnasse remarque que les h tans de Faléries originaires d'Argos voient conservé l'un & l'autre pend une longue suite d'années.

ux par des merveilles sans nom-
ont la peinture & la sculpture
lissoient leurs édifices publics,
emples, leurs dehors mêmes.
prise de Corinthe fit passer à
un nombre infini de morceaux
ux, Syracuse, Agrigente, Ca-
'en offrirent pas moins à l'in-
le avidité de Verrès. Tout ce
eut favoriser les arts, encoura-
s talens, les multiplier, les
ir, les augmenter même, en
dant utiles à ceux qui les pos-
, & en formant des juges ca-
de connoître leur prix, se
oit dans la plûpart de ces vil-
n commerce florissant, une
rofonde, de grandes richesses,
ut naturel dans les habitans
beaucoup de loisir, enfin une
mulation entre les villes mê-
qui ne se felicitoient pas moins
npter au nombre de leurs ci-

Cicer. in Verrem de signis.

toyens un artiſte fameux, qu'un gra
capitaine. Scopas ſculpteur habile
Strab. l. XIII. p. 604. & l'un des quatre dont Artemiſe
Vitruv. præfat. l. VII. ſervit pour le tombeau de Mauſol
étoit natif de Paros. Zeuxis & Pa
Plin. l. XXXV. c. 36. rhaſius ſon rival étoient, l'un d'H
raclée, l'autre d'Ephéſe. L'Iſle
Cos eſt célébre par la naiſſance d'
pelles. En un mot les colonies Gre
ques ont peut-être été plus fécond
en hommes diſtingués dans les art
que la Grece proprement dite; & e
les n'ont pas été moins fertiles q
cette contrée, en génies heureux, pr
pres à réuſſir également dans les o
vrages de litterature & dans l'ét
de des ſciences. Combien de Poët
excellens, de grands hiſtoriens,
Philoſophes renommés ont fait ho
neur à la Grece, ſans être nés da
ſon ſein. Les plus illuſtres des a
ciens dans ces trois genres ſo
preſque tous originaires de quelqu
un

s de ſes colonies. Mityléne é-
la patrie d'Alcée, Leſbos celle
apho, Cyrene celle de Callima-
& d'Eratoſthene*. Empédocles,
ocrite, Stéſichore, Archiméde
reçu le jour en Sicile; Archytas
rente, Euclide à Aléxandrie.
carnaſſe a eu la gloire de pro-
Hérodote, & le judicieux hiſ-
n des antiquités Romaines. A-
nandre & Thalès ont plus con-
é à l'éclat de Milet, que l'Ora- Diog. Laert.
'Apollon établi dans l'encein-

e pourrois citer encore pluſieurs
, entr'autres Anacréon & Simoni-
j'aurois mis Homére à la tête de
ſi nous étions aſſurés du véritable
ſa naiſſance. C'étoit ou l'Iſle de
ou quelqu'une des villes Grecques
ſie mineure. Les auteurs ne ſont
ccord ſur ce point, & les médail-
nes ſur leſquelles nous le voyons
nté, ne peuvent décider la queſ-
elles nous inſtruiſent ſimplement
rétention des villes qui les ont fait

te de ses murs. Deux Isles * de la mer Egée ont vu naître les deux Hippocrates, si connus par leur science, l'un dans la médecine, l'autre dans la Géometrie ; & les médailles d'une troisiéme portent sur leur revers l'empreinte & le nom de Pythagore, celui de tous ses citoyens auquel elle se glorifioit le plus d'avoir donné le jour. Marseille enfin dont je viens de citer un si bel éloge, quoique placée en quelque sorte dans le sein de la Barbarie, produit, vers le regne d'Aléxandre le célébre Pythéas habile Astronome & Géographe, dont l'important observation sur la proportion de l'ombre d'un Gnomon à sa hauteur au tems du Solstice, a été renouvellée de nos jours, & qui dans le dessein de perfectionner la connoissance du gl

Samos.

Strab. l. II. p. 115.

Eloge de M. de Louville par M. de Fontenelle.

* Les Isles de Cos & de Chio.

terreſtre & du cours des aſtres,
arcouru l'Europe depuis les colon-
s d'Hercule, juſqu'aux bouches du
naïs, & frayé la route au Pole *,
ns un ſiecle où la navigation étoit
core ſi timide & ſi imparfaite.
On voit par là que Marſeille cul-
oit les ſciences avec ſuccès, long-
ns avant l'ambaſſade des Rhodiens
ome. Elles s'y ſoutinrent dans la ſui-
vec le même éclat, & cette ville,
ne au tems d'Euméne de l'eſti-
du peuple Romain, par ſa po-
ſe & ſon attachement aux cou-
es de ſes ancêtres, la méritoit
ore au même titre du vivant de
ron, qui lui donne le nom d'A-
es nouvelle; & du tems de Stra-
, qui nous apprend qu'elle étoit

Strab. ibid. & l. IV. p. 201.

Cicer. pro Flacco.

Strab. l. IV. p. 176.

trabon, qui croyoit inhabitables les voiſins du Pole, accuſe Pythéas de onge: mais les relations des voyageurs rnes l'ont pleinement juſtifié.

gouvernée par les loix Ioniques, &
que les plus distingués des Romains
alloient s'y former. C'est dans cette
ville en effet que le célébre Julius
Agricola fit ses prémieres études ;
& l'éducation qu'il y reçut contri-
bua beaucoup à fortifier son excellent
naturel, contre les déréglemens du
siecle & de la cour où il vivoit. Ta-
cite son gendre & son historien le
remarque expressement : & ce sage
écrivain peu prodigue de louanges
fait en un mot un éloge com-
plet de Marseille, lorsqu'il dit
qu'on voyoit dans les mœurs de ses
habitans un heureux mélange de la
politesse Grecque & de la simpli-
cité des provinces. Je pourrois join-

Tacit. in Agricola. c. IV.

* Arcebat eum ab illecebris peccantium
præter ipsius bonam integramque natu-
ram, quòd statim parvulus sedem ac magis-
tram studiorum Massiliam habuerit, locum
Græcâ comitate, & provinciali parcimo-
niâ mixtum ac bene compositum.

à ces témoignages unanimes ceux
Pline le naturaliſte, & de Silius
licus. Mais rien ne prouve mieux
ſoin que cette ville a toujours eu
ne point laiſſer altérer les traces
ſon origine, que le grand nom-
de mots derivés du Grec, qui ſe
ouvent encore aujourd'hui dans
angage ordinaire de ſes habitans
le ceux des environs. Ces ex-
ſions, il eſt vrai, ſont un peu dé-
rées; mais avec une légere at-
ion il eſt aiſé de les reconnoî-
& de remonter à leur ſource. Le
Mérindol de la congrégation de
atoire en a donné une liſte aſſez
breuſe, à la ſuite d'un petit trai-
tin ſur les accens Grecs, imprimé
x en 1651.

Plin. l. iv. Sil Ital. l. xv. v. 171.

Marſeille attachée autrefois, com-
les Phocéens d'Aſie ſes fonda-
, au culte de Diane d'Epheſe,
avoit préſidé en quelque ſorte à

Strab. l. xv. 179. son établissement, nous offre sur un grand nombre de ses médailles la figure de cette Déesse, suivant la coutume qu'avoient les colonies de représenter sur leurs monnoyes les mêmes Divinités que leurs Métropoles, comme une preuve des hommages qu'elles leur rendoient. C'est ainsi que sur les médailles de Rhodes & d'Agrigente on voit la figure de Jupiter Atabyrien ; qu'on trouve sur une médaille d'Héraclée d'Acarnanie, colonie Lacédémonienne la Minerve de Sparte d'une part & de l'autre Hercule ; que la Minerve Athénienne paroît sur celle de Lebede, colonie d'Athenes, avec l'oiseau favori de cette Déesse, au revers.

Spanh. diss. ix.

Sicil. Paut.

Cimelium Mediceum.

Hard. num. Urb. Illustr. p. 193.

Spanh. diss. citat.

On peut donc, en consultant les médailles, s'assurer si une ville est issue d'une autre, & cela d'autant plus facilement, qu'outre la figur

objets d'un culte commun qu'on
rencontre, celles des colonies
t toujours chargées des symboles
leurs Métropoles, qui font leur
e, ou en composent une partie.
nsi le Pegase, symbole de Co-
the, se trouve sur les médailles
Corcyre sous Severe, Julia Dom-
, Caracalla, Geta, sur celles d'Am-
acie, d'Henna ; quelques pieces
maines en portent aussi l'empein-
pour désigner l'origine Corin-
enne de Tarquin l'ancien, sui-
nt l'observation de Beger. Ainsi les
dailles d'Apollonie & de Durazzo
rtent une Geniſſe & son petit,
e propre de Corcyre : celles de
la, de Tauromenium, d'Agyrine,
ntelle, de Nole, de Naples, de
eſſe, de Myrine, nous offrent
Minotaure de Crete : les roſes
Rhodes se montrent sur les mé-
lles de deux villes inconnues ;

Id. ibidem c. 2.

le lievre de Rhege, sur celles de Messine. C'est ainsi, que le Sylphium, herbe particuliere au territoire de Cyrene, est placé sur ses médailles entre deux étoiles, symboles de Castor & de Pollux, Dieux tutelaires de Lacédémone; que l'on voit enfin sur celles d'Antioche, de Pisidie, de Patres, de Philippes, de Damas, de Troade, de Carthage, & de tant d'autres colonies Romaines, la Louve & les deux gemeaux fondateurs de Rome.

Sect. IV. Examen du tems auquel leurs engagemens reciproques ont cessé de subsister.

Il ne me reste plus pour achever entierement la carriere que je me suis proposée, qu'à déterminer le tems auquel l'union des Métropoles & des colonies a cessé de produire des effets reéls dans la Grece. Pour peu qu'on reflechisse sur la nature de ces droits, il n'est pas difficile de fixer l'époque de leur anéantissement. La plupart ne pouvoient s'e-

rcer que par des villes libres &
uveraines. Ainsi tant que les dif-
entes Républiques dont l'inté-
ur de la Grece étoit composé ,
maintinrent dans l'indépendance ,
es furent en état de jouir de toute
endue de leurs prérogatives , de
nner des Magistrats , des Géné-
x , des Chefs à leurs colonies ,
xiger d'elles toutes sortes de se-
rs. Les occasions étoient même
rément frequentes , parce que
nultitude d'intérêts contraires ar-
t continuellement les Républi-
s Grecques , & qu'il leur suffi-
d'être voisines pour être rivales.
s lorsque Philippe eut commen-
faire porter aux Grecs un joug
lexandre ne fit qu'appesantir ,
usages auxquels la liberté étoit
tielle reçurent une atteinte vio-
. La puissance des Rois de Ma-
ine successeurs d'Alexandre s'é-

tant ensuite fortifiée dans la Grece ;
celle des Romains y ayant pénétré ,
la necessité de se défendre contre
la domination étrangere , supprima
pour lors dans cette contrée les dis-
tinctions d'origine.. Les Ioniens se
confondirent avec les peuples de race
Dorienne , parce que les intérêts é-
toient les mêmes. Les villes en formant
ensemble des alliances consulteren
leur utilité commune : un systême
nouveau conforme aux circonstan-
ces changea la face de la nation
diminua la force des liens particu
liers qui unissoient les villes entr
elles , & leur en substitua d'autres
C'est donc au tems de la ligue de
Achéens que commença l'alteratio
des droits dont il s'agit : & la con
quête de la Grece par les Romains
qui suivit de près la prise de Co
rinthe , entraîna leur extinction to
tale. Cette contrée, réduite en pr

ce Romaine 146 ans avant l'Ere
rétienne & gouvernée par un
teur ou par un Proconsul, ne
ſerva plus qu'une ombre de li-
té ; & les Romains arbitres des
relles particulieres qui naiſſoient
e les villes, ne leur permet-
nt pas de prendre les armes
r les décider : leurs guerres é-
nt devenues des procès ; & par
équent, les Métropoles n'étoient
dans le cas d'exercer la par-
la plus importante de leurs
ts, parce que n'ayant point d'en-
is à combattre, elles n'avoient plus
ecours à exiger. Il n'étoit donc
queſtion alors de tous les
leges dont la jouiſſance ſuppo-
n état libre & indépendant.
ne parle ici que des prérога-
de ce genre. Car pour les droits
ment honorifiques, & qui con-
oient la Religion, ils étoient

d'une espéce à survivre à la libe
té. Des sacrifices annuels, des re
devances, la preséance dans les jeux
dans les cérémonies, des pratique
religieuses pouvoient aisément sub
sister sous la domination d'un peu
ple, dont la politique se faisoit un
loi de ne point changer les usage
des villes soumises, & principale
ment ceux qui intéressoient le cult
des Dieux; politique, qui fut aus
utile aux Romains pour la conquê
te de l'univers, que leur valeu
Les droits de cette classe eurent don
une durée plus longue que ceu
de l'autre. Cependant ils disparu
rent insensiblement à leur tour, e
les Métropoles ne conserverent e
phantôme de superiorité sur leurs c
lonies, qu'autant qu'elles étoient pl
favorisées qu'elles par leurs maîtr
communs. On vit sous l'empire R
main paroître un grand nombre e

es inconnus jusqu'alors, qui fai-
ent l'objet de l'ambition toujours
ouse des villes Grecques, & qui
ordés par les souverains, com-
des recompenses ou des mar-
es de faveur, élevoient souvent
colonie au dessus de la ville à
elle devoit le jour, & effaçoient
traces de son ancienne dépen-
ce. Nous avons cité, il est vrai,
s le cours de ce Mémoire, l'e-
ple d'un hommage mémorable
lu par les colonies d'Athenes à
Métropole sous le regne d'A-
n : nous avons cité celui de la
endance où étoient de leurs
ateurs les habitans de la nou-
Athenes, bâtie aux frais de
rince dans l'Isle de Delos ; &
une objection que peuvent me
, ceux qui voudroient prolon-
la durée de ces privileges au
des bornes que je lui donne.

Mais il est aisé d'y repondre. A
thenes, quoique soumise à Rome
en perdant son pouvoir, avoit tou
jours conservé la plus grande par
tie de son éclat, parce qu'elle l
tiroit de choses indépendantes de l
puissance, & le rang qu'elle tenoi
dans la Grece étoit fort considéra
ble. Auguste, & plusieurs de se
successeurs, se faisoient un honneu
de la combler de graces. Que dis-je
ils ne dedaignoient pas le titre d
citoyen d'Athenes & la dignité d'A
chonte. Mais aucun Empereur n
poussa si loin son amour pour
Grece, & surtout pour Athenes
qu'Adrien. On sait qu'il joignoit au
titres qui désignoient le pouvoir su
prême, à celui même qui l'égalo
au plus grand des Dieux, la quali
de premier Magistrat de cette vill
Il l'enrichit par ses liberalités, y
une assez longue résidence, &

ndit extrémement floriſſante. Eſt-il
onc étonnant qu'Athenes ſous un tel
ince exerçât tous les droits de Mé-
pole ſur les habitans de Delos? Doit-
paroître étrange, que tandis qu'un
nd nombre de Métropoles étoient
p foibles pour ſe faire reſpecter
leurs colonies, celles d'Athenes
rendiſſent hommage, en contri-
nt à l'embeliſſement du temple
Jupiter? Encore étoit-ce peut-
un hommage intéreſſé. Elles
endoient moins par là faire leur
aux Atheniens, qu'à l'Empereur,
frais duquel s'achevoit ce ma-
ique bâtiment. Pluſieurs des ſuc-
urs d'Adrien imiterent ſa con-
ation pour Athenes. Les exem-
tirés de cette ville ne concluent
rien contre le ſentiment que
opoſe, & qui ſe trouve de plus
rmé par l'obſervation qui ter-
a ce Mémoire.

Un nom devenu stérile, ou du-
moins, qui ne produisoit plus de
droits réels, se perdit insensible-
ment dans la Grece, ou s'il subsis-
ta, ce fut en présentant une autre
idée. Le terme de Métropole cessa
de désigner les villes-meres : il ac-
quit sous la domination Romaine
une signification nouvelle, qui bien-
tôt l'emporta sur l'ancienne, quoi
que la seule propre, & prit si for
le dessus, que lorsqu'on vouloit lu
rendre la premiere *, on étoit obli
gé d'ajouter d'autres mots qui e
rappellassent le sens. L'usage en f
un titre d'honneur, employé pou

* Heraclée de Pont voulant se fai
honneur sur une de ses medailles d'êt
la fondatrice de quelque ville prend
qualité de ΜΑΤΡΟΣ ΑΠΟΙΚΩΝ ΠΟΛΙΩ
Si elle avoit pris simplement le titre
ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΟΣ ; on l'auroit enten
dans le sens moderne, & on lui auro
attribué la même dignité, qu'à Beryt
Antioche, Nicomedie &c.

quer le rang que les villes te-
ent dans les provinces; on enten-
par Métropole, la principale
chaque contrée. Ces nouvelles
tropoles, donr la naissance a la
ne époque à peu près que l'ex-
tion des anciennes, avoient un
ad nombre de droits, & peuvent
nir une ample matiere à des re-
rches curieuses. Ce sujet, qui est
suite naturelle de celui-ci,
iteroit d'être traité, & donneroit
à un Mémoire aussi étendu,
r lequel on trouveroit de grands
urs, particulierement dans les
dailles & les inscriptions; mo-
nents précieux, qui servent tou-
s d'ornement, & quelquefois de
ources à l'histoire.

FIN.

66-231
4-28-66
Chamonal
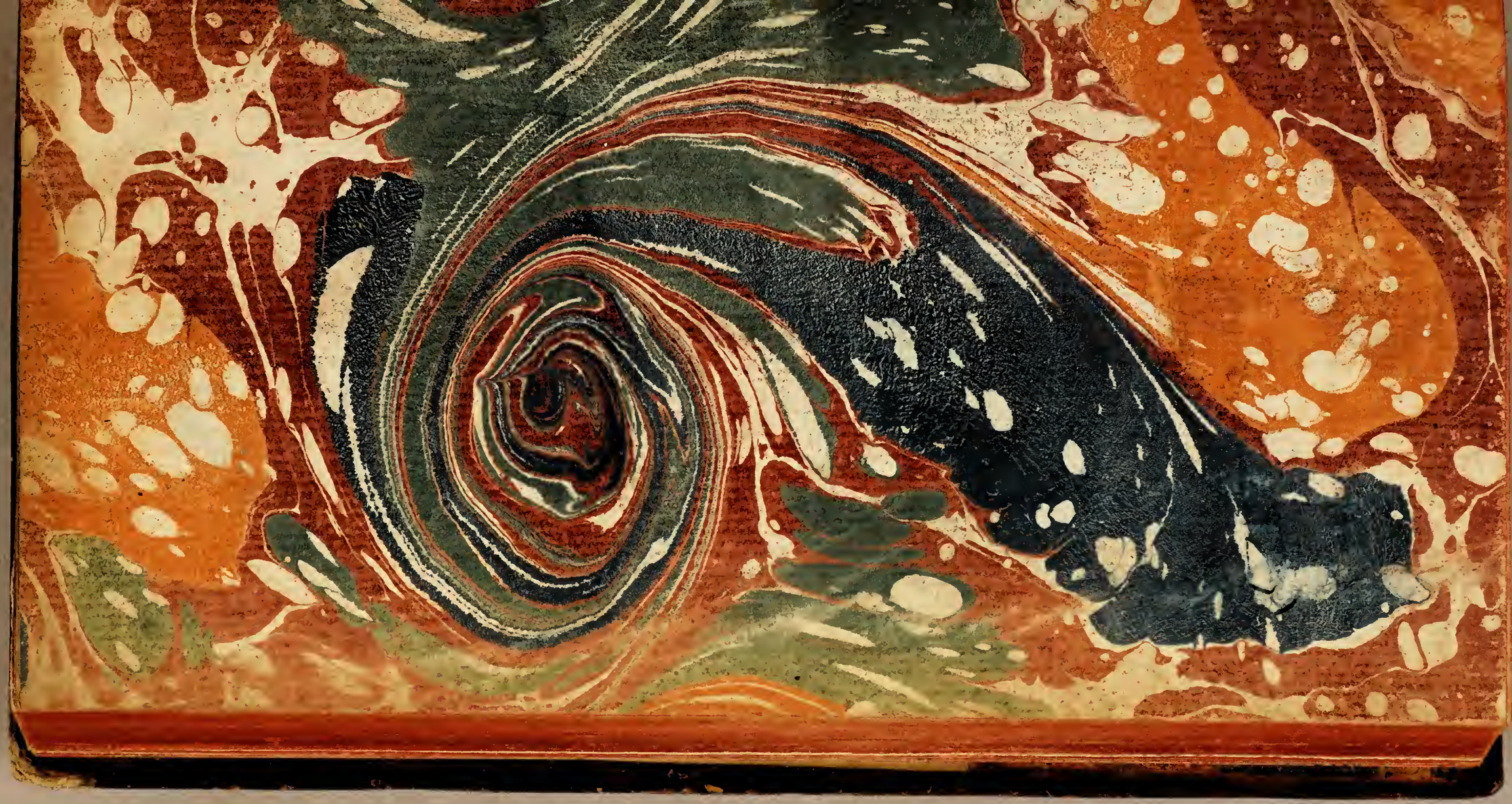
E745
B758d